

# **Etude historique et documentaire**

**Site de Grézieu-la-Varenne (69)**

***Préparé pour : KALHYGE 1***

**Projet N° 60618812**

***25 mars 2020***

***Rapport final***

***Référence : LYO-RAP-20-10884E***

# Etude historique et documentaire

25 mars 2020

Site de Grézieu-la-Varenne (69)

## Rapport

---

Préparé par Delphine BEILLEROT  
Chef de projet



---

Vérifié et approuvé par Bertrand VIDART  
Directeur de projet

## Fiche de référence

Détails du rapport	
Nom du client :	KALHYGE 1
Nom du contact client :	Géraldine BULOT
Numéro de projet :	60618812
Statut :	Rapport final
Préparé par	AECOM France, bureau de Lyon 97 Cours Gambetta 69003 Lyon, France Tél : 04 78 14 05 00
Numéro de référence :	LYO-RAP-20-10884E
Titre du rapport :	Etude historique et documentaire
Date du rapport :	25 mars 2020

Statut du rapport		
Version du rapport	Date	Détails
E	25 mars 2020	Version finale

### DROIT D'AUTEUR

© Ce rapport est la propriété d'AECOM France. Toute reproduction ou utilisation non autorisée par toute personne autre que le destinataire est strictement interdite.

AECOM et URS ne formant qu'un seul groupe, les entités juridiques (URS France SAS et AECOM France SARL, toutes deux détenues par AECOM) ont fusionné en mars 2016 (rachat d'AECOM France SARL par URS France SAS) et opèrent à compter du mois de mai 2016 sous le nom d'AECOM France SAS. Les points de contact restent inchangés sauf spécification particulière.

*AECOM France SAS - Lieu d'enregistrement au Registre du Commerce : RCS Nanterre 92 - N° RCS : 402 298 624 00113 - Adresse du Siège Social : 10 Place de Belgique - 92250 La Garenne Colombes – France.*

## TABLE DES MATIERES

<b>RESUME NON TECHNIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
1.1 Contexte de l'étude .....	9
1.2 Objectifs de l'étude.....	12
1.3 Organisation du rapport .....	13
<b>2. SOURCES D'INFORMATIONS .....</b>	<b>14</b>
<b>3. INFORMATIONS GENERALES.....</b>	<b>16</b>
<b>4. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ACTUEL.....</b>	<b>18</b>
4.1 Localisation du site et voisinage .....	18
4.2 Description générale du site actuel.....	21
4.3 Contexte hydrologique.....	23
4.4 Contexte géologique et hydrogéologique.....	23
4.5 Zones naturelles protégées.....	25
4.6 Sensibilité et vulnérabilité environnementale .....	25
4.7 Risques naturels.....	26
<b>5. HISTORIQUE DES ACTIVITES .....</b>	<b>27</b>
5.1 Consultation des archives.....	27
5.2 Photographies aériennes.....	28
5.3 Evolution du site .....	31
5.4 Accidents/incidents.....	42
5.5 Evolutions du Plan d'Occupation des Sols (POS) ou Plan Local d'Urbanisme (PLU).....	42
<b>6. DONNEES DISPONIBLES SUR LA QUALITE DU SOUS-SOL.....</b>	<b>46</b>
6.1 Qualité des eaux souterraines entre 1979 et 1982.....	46
6.2 Qualité des eaux superficielles entre 1979 et 1982 .....	47
6.3 Qualité des sols en 2019 .....	47
<b>7. CONCLUSION DE L'ETUDE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE.....</b>	<b>48</b>

## **LISTE DES FIGURES**

- Figure 1 : Localisation du site  
Figure 2 : Localisation des sites BASIAS dans un rayon de 1 km autour du site  
Figure 3 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000<sup>e</sup>  
Figure 4 : Localisation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique  
Figure 5 : Plan général actuel du site  
Figure 6 : Evolution historique du bâti de 1959 à 1998 (Figures 6A à 6C)  
Figure 7 : Localisation des activités historiques du site et des zones à risques potentiels de pollution (Figures 7A à 7C)  
Figure 8 : Localisation des impacts sols, eaux souterraines et eaux superficielles identifiés  
Figure 9 : Evolutions du Plan d'Occupation des Sols et du Plan Local d'Urbanisme de 1983 à 2012 (Figures 9A à 9D)

## **LISTE DES ANNEXES**

- Annexe A : Compte-rendu des visites de site des 10 janvier, 21 février et 26 février 2020  
Annexe B : Documents consultés aux Archives Départementales, Communales et Préfectorales, documents fournis par Kalhyge 1 et témoignages liés aux activités historiques du site  
Annexe C : Photographies aériennes  
Annexe D : Bordereaux analytiques du laboratoire pour les analyses des eaux souterraines réalisées en 1979 et 1982  
Annexe E : Photographies historiques de la parcelle n° 2184 (propriété DEVERS)

## RESUME NON TECHNIQUE

AECOM France a été mandaté par la société KALHYGE 1 (en qualité d'ayant droit de la société DASI) afin de réaliser une étude historique et documentaire environnementale de l'ancien site de Grézieu-la-Varenne (69), France, qui était exploité par plusieurs sociétés de la famille MERCIER dont DASI (ci-après le site des Etablissements MERCIER et DASI) conformément aux spécifications de l'Arrêté Préfectoral du 19 novembre 2019 pris à son encontre.

L'ancien site des Etablissements MERCIER et DASI, objet de cette étude, est implanté au lieu-dit « Le Tupinier », sur la commune de Grézieu-la-Varenne (69).

### Synthèse de l'historique des sociétés ayant exploité le site

Le site a été exploité par la famille MERCIER à travers quatre sociétés pour des activités industrielles de dégraissage, ennoblissement de textile, d'ignifugation et de blanchisserie, entre 1959 et 2010 :

- De 1959 au plus tard jusqu'à une date non déterminée qui se situerait après 1974 (d'après un courrier à en-tête adressé au Ministère de l'Industrie le 22 juillet 1974), le site a été exploité par MERCIER FILS (RC LYON n°2168), pour des activités de dégraissage de soieries utilisant des solvants chlorés et de l'essence ;
- De 1965 à 1993, le site a été exploité par Louis MERCIER (RCS LYON n° 775 648 330), également désigné par l'administration « Etablissements MERCIER », « DEGRAISSAGE MERCIER », « DAIC-MERCIER » ou « DASI-MERCIER », pour des activités d'ennoblissement de textiles, dégraissage en soieries, ignifugation, stockage de déchets, utilisant notamment des solvants chlorés (perchloroéthylène (PCE) et trichloroéthylène (TCE)) et du fioul pour alimenter les chaufferies ;
- De 1965 à 1998, le site a été également exploité par DASI (RCS LYON n° 965 507 387), dont la dénomination commerciale est DASI Service, pour des activités de blanchisserie-teinturerie de gros, opérations de dégraissage et de traitements de vêtements d'articles d'ameublement de tapis par tous procédés (notamment par ignifugation), qui aurait utilisé du perchloroéthylène (PCE) et des sels oxyfuges, et du fioul pour alimenter sa chaufferie ;
- De 1995 à 2010, le site a été exploité par Ignifugation et Dégraissage MERCIER (RCS Lyon 399 760 560), sous les dénominations Ignifugation et Dégraissage MERCIER ou I.D. MERCIER, pour des activités d'ennoblissement de textiles, dégraissage de soieries, ignifugation et traitements de plantes, articles d'ameublement, qui aurait utilisé notamment du trichloroéthylène (TCE) ;
- De 2010 à 2018, I.D. MERCIER a changé de nom pour IDEES MERCIER et les activités industrielles auraient cessé : IDEES MERCIER aurait exercé sur le site uniquement une activité de fabrication d'objets de décoration, de location de salles et d'accueil d'enfants.

Au travers des documents consultés, il semble y avoir eu une certaine confusion dans le traitement administratif des activités respectives des différentes sociétés exploitées par la famille MERCIER notamment au regard de la nomenclature des Installations Classées.

Dans le présent rapport, les sociétés sont dénommées comme suit :

- « **Etablissements MERCIER** » désigne ensemble ou séparément les sociétés :
  - MERCIER FILS (RC LYON 2168) ;
  - Louis MERCIER (RCS Lyon n° 775 648 330), également désigné sous les dénominations DASI-MERCIER, DAIC MERCIER, Etablissements MERCIER ou encore DEGRAISSAGE MERCIER) ;
  - Ignifugation et Dégraissage MERCIER (RCS Lyon 399 760 560, également dénommée I.D. MERCIER ou IDEES MERCIER) ;
- « **DASI** » désigne la société immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 965 507 387, également dénommée DASI Services, aux droits de laquelle est venue KALHYGE 1.

### Emprise des exploitations industrielles et activités historiques

L'emprise du site historique, telle que déclarée en 1959 au début des activités, comprenait environ 20 340 m<sup>2</sup>, correspondant à 29 parcelles cadastrales actuelles (n° 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 2185, 2341, 2342, 2300, 2301, 2302, 2303, 2184, 1147, 2979, 2980, 2131, 2132, 2133, 2867, 2868, 2705, 2706, 2772, 2773, 1154, 2134, 2135 et 1544) regroupant une douzaine de propriétaires différents. Il n'a pas été identifié à ce stade si la parcelle n° 2650 faisait effectivement partie de l'emprise initiale du site.

D'après les archives départementales et communales consultées, il semblerait cependant que les activités industrielles se soient principalement concentrées sur les secteurs correspondant aux actuelles parcelles cadastrales n° 2131, 2132, 2133, 2979, 2980, 1154, 2134, 2135, 1544, 2184, 2650 et 1147, représentant une superficie totale d'environ 8 050 m<sup>2</sup>.

En effet, l'essentiel de l'activité semble avoir été réalisé principalement au droit et au voisinage immédiat des bâtiments Nord et Est situés dans la partie Est du site historique, au droit de la parcelle n° 2184 et le long de l'allée des Sources, même si les emplacements précis ont pu varier dans le temps :

- Les activités des établissements MERCIER (sociétés MERCIER FILS, Louis MERCIER, et I.D. MERCIER) se seraient principalement concentrées sur le bâtiment Nord (parcelles n° 2133, 1154, 2131, 2132, 2772, 2773, 2979 et 2980), le bâtiment Est (parcelle n° 2135), la parcelle n° 2184 et le long de l'allée des Sources (parcelles n° 1599, 1600, 1601, 1602 et 1603) d'après l'ensemble des documents consultés.
- Les activités de DASI se seraient concentrées au droit du bâtiment Est (parcelles n° 2135 et 1544). A ce stade, aucun document porté à la connaissance d'AECOM ne permet d'affirmer que les activités de la société DASI auraient concerné la parcelle n° 2184, et/ou l'allée des Sources (parcelles n° 1599, 1600, 1601, 1602 et 1603).

En résumé, il est à noter la présence par le passé des activités suivantes :

- **dégraissage et nettoyage à sec** des tissus aux solvants chlorés de 1959 à 2010 : d'après les informations disponibles, ce type d'activité a été mené à plusieurs emplacements dans les bâtiments Nord et Est du site, au niveau :
  - de machines de dégraissage au TCE et au PCE (dont au moins une « benzineuse ») pour enlever l'apprêt des tissus (ateliers des Etablissements MERCIER dans les bâtiments Nord et Est) depuis 1959 ;
  - de 2 machines de dégraissage au PCE utilisées pour le nettoyage à sec (ateliers de DASI présents uniquement dans le bâtiment Est d'après un plan de l'usine datant de 1981 et le témoignage de M. Mercier) de 1981 à 1998 ;

- **stockage de solvants chlorés** dans des fûts de 200 litres sur les parcelles n° 1154 (Etablissements MERCIER) et n° 2135 (Etablissements MERCIER et DASI), dans des fûts de 200 litres et dans une « citerne à ciment » aérienne de 5 000 litres à l'extérieur du bâtiment sur la parcelle n° 2184 (Etablissements MERCIER), dans des fûts de capacité non définie sur les parcelles n° 1599, 1600, 1601, 1602 et 1603 (Allée des Sources) ;
- **ignifugation** : au droit des différents ateliers du site de 1959 à 2010 (Etablissements MERCIER et DASI) et au droit de la parcelle n° 2184 (Etablissements MERCIER) à l'aide de sels oxyfuges ;
- **chaufferie** : le chauffage des locaux industriels a été assuré par des chaudières alimentées au fioul domestique par une cuve de fioul de 10 000 L enterrée dans la partie est du site (parcelle n° 2135), pour alimenter la chaufferie de DASI, et une cuve aérienne de la même capacité sur le parking au nord du bâtiment Nord (parcelle n° 2773), pour alimenter la chaufferie des ateliers des Etablissements MERCIER dans ce bâtiment. Ces cuves auraient été installées dans les années 1970 et retirées dans les années 1985-1990. Le garage de la parcelle n° 2184 était également alimenté par une cuve aérienne de fioul d'environ 2 000 L (Etablissements MERCIER). Cette cuve aurait été retirée dans les années 1995-2000, au moment de la transformation du garage en maison d'habitation ;
- **gestion des déchets** : la seule zone de stockage de déchets identifiée à ce stade est celle de la parcelle n° 2184 où étaient entreposés des fûts en attente de traitement par décantation/distillation, des fûts en attente d'évacuation, des anciennes machines de dégraissage hors d'usages, des carcasses de véhicules et des déchets métalliques divers de 1961 au début des années 2000. *Il est à noter que seuls les Etablissements MERCIER ont répondu aux mises en demeure liées à cette activité non autorisée en régularisant l'abandon de cette activité dans un courrier adressé à la Préfecture le 22 septembre 1982. A ce stade, il n'a pas été établi que ces déchets aient pu être de la responsabilité de la société DASI.*

### Zones sources potentielles

L'étude historique et documentaire, sur la base de l'examen de l'ensemble de la documentation disponible au sein des différentes archives consultées, des photographies aériennes historiques de la zone et des divers témoignages recueillis, a confirmé que les activités historiques de ce site sont susceptibles d'avoir été à l'origine de zones source de pollution. Elle a permis de mieux préciser la localisation des zones sources potentielles en lien avec les activités historiques du site (**Figure 7**). Il s'agit principalement :

- des secteurs des anciens ateliers de distillation, de dégraissage et d'ignifugation qui étaient localisés au sein des bâtiments Nord et Est pour les établissements MERCIER et dans le bâtiment Est uniquement pour DASI (d'après les plans consultés aux archives départementales et les plans fournis par la famille Mercier) ;
- du secteur de l'ancien atelier de nettoyage à sec qui était localisé au sein du bâtiment Est (exploité uniquement par DASI d'après un plan de l'usine datant de 1981 et un plan annoté fourni par la famille Mercier) ;
- des anciennes laveries exploitées par les Etablissements MERCIER (bâtiments Nord et Est) et DASI (bâtiment Est uniquement) d'après les mêmes plans ;
- des anciennes cuves de stockage de fioul aériennes qui étaient situées au droit des actuelles parcelles n° 1154 n° 2184 (exploitées par les Etablissements MERCIER) d'après un plan annoté fourni par M. Jean-Paul Mercier et une photographie de la parcelle n° 2184 datant de 1995 ;

- de l'ancienne cuve de stockage de fioul enterrée qui était située au droit de l'actuelle parcelle n° 2135 (d'après les témoignages de la famille Mercier et un plan annoté fourni par M. Jean-Paul Mercier), et des réseaux associés notamment à l'extérieur du bâtiment Est pour alimenter la chaufferie (exploitée par DASI d'après un plan de l'usine datant de 1981) ;
- des anciens réseaux enterrés associés à la gestion des effluents liquides (anciens réseaux des eaux pluviales et des eaux usées exploités par les Etablissements MERCIER et par DASI) ;
- des anciennes zones de stockage de déchets et d'ignifugation de la parcelle n° 2184 (exploitée par les Etablissements MERCIER d'après l'ensemble des documents consultés aux archives mentionnant cette zone) ;
- des anciennes zones de chargement/déchargement des camions et zones extérieures de stockage de solvants chlorés situées au droit de la parcelle n° 1154 (exploitée par les Etablissements MERCIER) et de la parcelle n° 2135 (exploitée par les Etablissements MERCIER et DASI), d'après les témoignages de Mme Colette Mercier-Hartemann et M. Jean-Paul Mercier ;
- des anciennes zones de stockage de fûts chimiques le long de l'allée des Sources, au droit des parcelles n° 1599, 1600 et 1603, qui auraient été exploitées par les Etablissements MERCIER d'après le témoignage d'un riverain.

Compte-tenu des activités industrielles passées au droit du site et de la nature des produits afférents, les sources potentielles sont majoritairement associées à des produits de type solvants (et principalement solvants chlorés), hydrocarbures et/ou métaux.

Les différents prélèvements menés dans les années 1979 à 1982, à la suite d'une plainte du voisinage, ont confirmé un impact très significatif au sein des eaux souterraines par le TCE et plus modéré par les hydrocarbures. Un impact significatif au sein des eaux superficielles du fossé MEYLAN par le TCE a également été identifié. L'origine de ces impacts avait été attribuée à l'époque au secteur de l'actuelle parcelle n° 2184 utilisé notamment comme zone de chargement/déchargement et de stockage de solvants chlorés. Plus récemment, en 2019, un impact très significatif a été confirmé au sein des sols, sous forme d'une nappe (vraisemblablement) d'hydrocarbures, au droit de la parcelle n° 2184, à la faveur de travaux de terrassement.

### **Investigations environnementales à suivre**

Au terme de cette étude historique et documentaire, sera établi, conformément aux spécifications de l'Arrêté Préfectoral, un programme d'investigations des différents milieux environnementaux pertinents, incluant, sous réserve d'accessibilité et pour ce qui concerne exclusivement le champ de responsabilité de KALHYGE 1, les zones sources supposées de pollution et les zones d'impacts potentiels associées.

# 1. INTRODUCTION

## 1.1 Contexte de l'étude

AECOM France (AECOM) a été mandaté par KALHYGE 1 afin de réaliser une étude historique et documentaire environnementale de l'ancien site des Etablissements MERCIER et DASI de Grézieu-la-Varenne (69), France.

L'ancien site des Etablissements MERCIER et DASI, objet de cette étude, est implanté au lieu-dit « Le Tupinier », sur la commune de Grézieu-la-Varenne (69), au 12 rue du Stade.

Ce site a été exploité depuis 1959 pour diverses activités exploitées par la famille Mercier à travers plusieurs sociétés.

**Un historique des dites sociétés est présenté ci-après :**

- En 1959, la société MERCIER FILS (RC LYON 2168) a déclaré exploiter une activité de dégraissage de soieries sur le site de Grézieu-la-Varenne, classée sous la nomenclature des installations classées au titre de la rubrique n° 251-2 (utilisation de liquides halogénés) et 254-A-2-c (dépôt de liquide inflammable de première catégorie), selon les termes d'un courrier de la Préfecture du 9 juin 1959. A ce jour, aucun document n'a été porté à la connaissance d'AECOM en ce qui concerne la cessation d'activité de cette société. Elle se situerait après 1974 (d'après un courrier à en-tête adressé au Ministère de l'Industrie le 22 juillet 1974).
- Du 1<sup>er</sup> janvier 1965 au 31 mars 1993, Louis MERCIER, entrepreneur individuel (RCS Lyon n° 775 648 330), a exploité une activité d'ennoblissement de textiles, dégraissage en soieries sur le site de Grézieu-la-Varenne (SIRET n° 775 648 330 00022). Cette société semble avoir exercé sur le site de Grézieu-la-Varenne sous différentes dénominations, selon l'ensemble des documents consultés aux archives départementales, préfectorales et communales (DAIC-MERCIER, DASI-MERCIER, Les Etablissements MERCIER, ou encore DEGRAISSAGE MERCIER).

D'après les différents rapports d'expertise et courriers de la Préfecture consultés aux archives départementales et préfectorales présentés en **Annexe B**, le classement ICPE de cette activité a été confondu avec celui de la société MERCIER FILS. Il a été complété comme suit :

- par courrier du 28 janvier 1975, la Préfecture constate que l'activité de DASI-MERCIER (SIRET n° 775 648 330 00022) doit également être classée sous la rubrique n° 286 : stockage et activités de récupération de déchets de métaux [...] ;
- par courrier du 26 février 1980 adressé à la Préfecture du Rhône, la société Dégraissage MERCIER, avec un tampon MERCIER Fils sur la seconde page, demande l'autorisation d'exploiter « un dépôt de matériel textile et assimilés » au droit de la parcelle n° 1148 (qui correspond aujourd'hui à la parcelle n° 2184) sous la rubrique n° 286 au titre de la réglementation ICPE ; dans ce même courrier, est également demandée l'autorisation d'exploiter une laverie de linge de 100 m<sup>2</sup> pour 3 machines d'une capacité totale de 300 kg au droit de la parcelle n° 1154 (bâtiment Nord) sous la rubrique n° 91 au titre de la réglementation ICPE ; à ce stade, aucun accusé réception ni récépissé de la Préfecture concernant cette déclaration n'a été porté à la connaissance d'AECOM ;

- par courrier du 26 juillet 1982, la Préfecture constate dans un Procès-Verbal (PV) de délit que l'activité de DASI-MERCIER porte sur l'exploitation d'une autre laverie de linge soumise à déclaration – cette activité sera déclarée par la société DASI par courrier le 23 septembre 1982 ;
- les autres courriers consultés faisant suite à ce PV de délit adjoignent aux rubriques précitées l'utilisation de perchloroéthylène soumis à déclaration au titre de la rubrique n° 251-2 ; ils sont adressés aux « Etablissements MERCIER » - cette activité sera également déclarée par la société DASI par courrier le 23 septembre 1982 ;

L'exploitation du site par la société Louis MERCIER a cessé le 31 mars 1993 avec la cession du fonds de commerce à Mme Jeanine GRAVIERO-MERCIER, épouse de Louis MERCIER.

L'entité immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 775 648 330 a cessé définitivement le 31 mars 1993 avec une radiation en date du 15 avril 1993.

- Du 1<sup>er</sup> janvier 1965 au 1<sup>er</sup> décembre 1998, la société DASI (RCS Lyon 965 507 387), dont la dénomination commerciale est DASI Service, a exploité sur le site de Grézieu-la-Varenne (SIRET n° 965 507 387 00011) une activité de blanchisserie-teinturerie de gros, opérations de dégraissage et de traitements de vêtements d'articles d'ameublement par tous procédés dont l'ignifugation. D'après les documents consultés aux archives départementales, communales et préfectorales présentés en Annexe B, le classement ICPE de cette activité n'a pas été différencié de celui de la société Louis MERCIER par la Préfecture. Il a été complété comme suit :
  - par courrier du 17 septembre 1982, Louis Mercier, également gérant de la société DASI, régularise la situation administrative de son activité et demande l'autorisation d'exploiter une activité classée sous la rubrique n° 91 pour quatre laveuses d'une capacité totale de 225 kg ;
  - par courrier du 23 septembre 1982, Louis Mercier complète le précédent courrier en rajoutant dans un article 2 une activité de « laverie de linge et de dégraissage à sec accompagnée de l'utilisation d'un compresseur d'air de 20 CV (puissance absorbée 13 kW/H) ». Seul le titre du courrier précise que ces activités nécessitent l'emploi de « solvants chlorés type perchloroéthylène jusqu'à 1 000 L stockés (n° de nomenclature 251.2) ».

DASI aurait cessé son activité sur le site de Grézieu-la-Varenne en mars 1998 d'après le témoignage de M. Jean-Paul Mercier, et le 1<sup>er</sup> décembre 1998 au plus tard, date de la fermeture de l'établissement.

- Du 1<sup>er</sup> janvier 1995 au 16 avril 2010, la société Ignifugation et Dégraissage MERCIER (ou I.D. MERCIER - RCS Lyon 399 760 560) a exploité sur le site de Grézieu-la-Varenne une activité d'ennoblissement de textiles, dégraissage de soieries, ignifugation et traitements de plantes, d'articles d'ameublement. Le fonds de commerce de traitement d'imperméabilisation et d'ignifugation de vêtements d'articles d'ameublement et autre article par tous procédés a été cédé le 16 avril 2010 et les activités cessent sur le site. La société devient alors IDEES MERCIER dont les activités seraient devenues artisanales (fabrication d'objets de décoration, location de salles et accueil d'enfants).

La société IDEES MERCIER a cessé son activité le 31 décembre 2017. Elle a fait l'objet d'une liquidation clôturée le 26 mars 2018 et d'une radiation en date du 20 juillet 2018.

## Présentation du périmètre d'étude

L'emprise du site, telle que déclarée en 1959 au début des activités, comprenait environ 20 340 m<sup>2</sup>, correspondant à 29 parcelles cadastrales actuelles (n° 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 2185, 2341, 2342, 2300, 2301, 2302, 2303, 2184, 1147, 2979, 2980, 2131, 2132, 2133, 2867, 2868, 2705, 2706, 2772, 2773, 1154, 2134, 2135 et 1544) regroupant une douzaine de propriétaires différents. Il n'a pas été identifié à ce stade si la parcelle n° 2650 faisait effectivement partie de l'emprise initiale du site.

D'après les archives départementales et communales consultées, et comme détaillé dans ce rapport, il semblerait cependant que les activités industrielles se soient principalement concentrées sur les secteurs correspondant aux actuelles parcelles cadastrales n° 2131, 2132, 2133, 2979, 2980, 1154, 2134, 2135, 1544, 2184, 2650 et 1147, représentant une superficie totale d'environ 8 050 m<sup>2</sup>.

À ce jour, le site se trouve essentiellement occupé et entouré par des logements résidentiels (soit des appartements, soit des habitations de type pavillonnaire), à l'exception d'une zone commerciale au sud de l'ancienne emprise du site.

Un plan global de localisation du site, basé sur les informations déclarées en 1959, est présenté sur la **Figure 1**.

## Historique des pollutions constatées et contexte de l'étude

Historiquement, une contamination de la nappe par du trichloroéthylène avait été identifiée en 1982 au droit d'un puits localisé sur un terrain voisin du site (la propriété MEYLAN), avec une concentration mesurée d'environ 48 mg/l (*source : Le Progrès, article du 18 février 1984*). Cette contamination a donné lieu à des actions contentieuses. La responsabilité conjointe de M. Louis MERCIER et de la société DASI avait alors été établie dans le cadre d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Lyon confirmé en appel en 1986, sans que ne semblent par la suite avoir été menées d'actions de réhabilitation.

Plus récemment, en 2019, lors de travaux d'excavation réalisés dans le cadre d'un projet d'agrandissement par le propriétaire de la parcelle n° 2184 (propriété DEVERS) située dans le périmètre historique du site, une contamination aux hydrocarbures a été identifiée par l'observation d'une phase flottante odorante en fond de fouille, conduisant à une nouvelle plainte déposée auprès des services de l'Etat le 6 août 2019, pour laquelle une expertise judiciaire a été demandée par les DEVERS à l'encontre des membres de la famille MERCIER et des notaires qui ont signé l'acte de vente de propriété.

Faisant suite à cet historique, la Préfecture du Rhône a émis un Arrêté Préfectoral (AP) le 19 novembre 2019 à l'encontre de la société KALHYGE 1, en qualité d'ayant droit de la société DASI, qui prescrit en premier lieu la conduite d'une étude historique et documentaire destinée à accroître la connaissance de l'historique des activités du site et des pollutions constatées (objet du présent rapport).

## 1.2 Objectifs de l'étude

Cette première étape de collecte et de synthèse d'informations a pour objectifs de :

- dresser la situation administrative historique et actuelle du site (recensement des exploitants, propriétaires et usagers successifs du site, descriptif du contexte réglementaire historique et actuel propre au site, statuts ICPE et étude des déclarations/autorisations/cessations d'activités, etc.) ;
- déterminer la nature des activités qui se sont succédé sur le site (revue de photographies aériennes historiques, consultation d'archives, etc.) et les conditions de leur exercice afin de décrire les activités ou opérations passées ou actuelles susceptibles de générer ou d'avoir généré des impacts sur l'environnement ;
- identifier des zones à risque de pollution du sous-sol potentielles ou avérées ;
- déterminer, par l'analyse détaillée du contexte environnemental du site et de son voisinage, les premiers éléments des processus de transfert des substances potentiellement à risque vers des récepteurs.

Une attention particulière a été notamment portée aux informations suivantes :

- l'occupation historique du site et les activités passées, permettant d'identifier celles ayant induit des risques potentiels pour l'environnement (zones d'utilisation ou de stockage de produits chimiques, zones de stockage de déchets, zones de dépotage, etc.) ;
- l'identification des éventuels produits chimiques et des déchets utilisés ou stockés, actuellement ou par le passé, sur le site ;
- la rétrospective des accidents ou pollutions éventuels survenus lors de l'exploitation du site ; et
- les pratiques environnementales du site par le passé.

Cette prestation a notamment inclus plusieurs visites de site en vue de localiser les installations actuelles et anciennes et de collecter les données nécessaires à une meilleure compréhension et à la synthèse des études environnementales existantes.

Cette étude environnementale a été établie conformément à la méthodologie française de gestion des sites et sols pollués, définie dans la note aux préfets du 19 avril 2017 du Ministère en charge de l'Environnement. Elle aboutira à la conception d'un programme d'investigations afin de caractériser les différents milieux potentiellement impactés lors du diagnostic environnemental à suivre selon les prescriptions de l'AP du 19 novembre 2019.

### **1.3 Organisation du rapport**

Après ce chapitre d'introduction, le présent rapport est organisé de la manière suivante :

- le Chapitre 2 fournit la liste des principales sources d'informations utilisées lors de la présente étude ;
- le Chapitre 3 présente des informations générales sur le site ;
- le Chapitre 4 présente le contexte environnemental du site ;
- le Chapitre 5 présente une description des activités et installations historiques et actuelles du site ;
- le Chapitre 6 présente les données disponibles sur la qualité du sous-sol ;
- le Chapitre 7 présente les principales conclusions de cette étude.

## 2. SOURCES D'INFORMATIONS

Cette étude a été établie en utilisant les principales sources d'informations suivantes :

- principaux documents / informations fournis par KALHYGE 1 :
  - rapport d'expertise du Tribunal de Grande Instance de Lyon daté du 3 juin 1982 ;
  - Le Progrès, article du 18 février 1984 ;
  - Jugement du Tribunal de Grande Instance de Lyon - Première Chambre civile de la Cour d'Appel de Lyon - du 15 février 1985 ;
  - rapport d'audience publique de la Première Chambre civile de la Cour d'Appel de Lyon, 7 octobre 1986 ;
  - Arrêt de la Cour d'Appel de Lyon du 7 octobre 1986 ;
  - Ordonnance de Référé du Tribunal de Grande Instance de Lyon daté du 24 juin 2019 ;
  - Le Progrès, article du 14 juillet 2019 ;
  - Le Progrès, article du 26 août 2019 ;
  - Arrêté Préfectoral du 19 novembre 2019 ;
  - Extraits kbis des différentes sociétés de la famille Mercier ayant exploité le site et extrait SIRENE.
- archives départementales du Rhône consultées le 21 novembre 2019 ;
- archives de la DREAL du Rhône consultées le 29 novembre 2019 ;
- archives communales de Grézieu-la-Varenne consultées les 10 et 30 janvier 2020 ;
- archives communales de Craponne consultées le 30 janvier 2020 ;
- carte topographique de la région au 1/25 000<sup>e</sup> (IGN n° 3031 OT – Lyon Villeurbanne) ;
- cartes géologiques de la région au 1/50 000<sup>e</sup> (BRGM<sup>1</sup> n° 697-TARARE, n° 698-LYON, n° 721-ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE et n° 722-GIVORS) ;
- différentes bases de données d'informations disponibles sur Internet, consultées en novembre 2019 et janvier 2020 :
  - site internet INFOTERRE<sup>TM</sup> géré par le BRGM qui répertorie les ouvrages de prélèvement d'eaux souterraines et les ouvrages souterrains déclarés à l'Administration référencés dans la Base de données du Sous-Sol (BSS) ;
  - site internet remonterletemps.fr ;

---

<sup>1</sup> BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

- base de données BASOL du Ministère en charge de l'Environnement, recensant les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics ;
- base de données BASIAS gérée par le BRGM, listant les anciens sites industriels ;
- base de données GEORISQUES relative aux risques naturels et technologiques ;
- le portail remonterletemps.fr : pour la consultation des photographies aériennes historiques ;
- documents et informations fournis par certains des anciens exploitants du site (M. Jean-Paul Mercier, Mme Colette Mercier-Hartemann et Mme Jeannine Mercier) : plan d'organisation des ateliers du bâtiment Est datant de 1981, brochure publicitaire des Etablissements MERCIER datant du début des activités dans les années 1960, plan annoté de localisation des activités, des machines et des cuves exploitées par DASI d'une part et par les Etablissements MERCIER d'autre part, témoignage des pratiques environnementales des différentes sociétés, courrier des Etablissements MERCIER à la Préfecture de demande d'autorisation d'exploiter un dépôt de matériels textiles et assimilés sur la parcelle B1148 (aujourd'hui n° 2184) et une laverie de linge sur la parcelle B1154 (bâtiment Nord) ;
- documents et informations fournis par les riverains (documents CERFA n° 11527\*03 – attestations de témoin n° 140919 et n° 140320 renseignés et transmis à la DREAL).

Le compte-rendu des visites de site est présenté en **Annexe A**.

L'ensemble des documents pertinents recueillis aux Archives Départementales, Communales et Préfectorales, auprès de KALHYGE 1 et auprès des anciens exploitants sont présentés en **Annexe B**.

## 4. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ACTUEL

### 4.1 Localisation du site et voisinage

#### 4.1.1 Contexte géographique

L'ancien site des Etablissements MERCIER et DASI est implanté au lieu-dit « Le Tupinier », sur la commune de Grézieu-la-Varenne (Département du Rhône (69)).

La localisation du site est présentée sur la **Figure 1**.

Les coordonnées du site sont les suivantes (système Lambert II) :

- latitude : 45° 44' 46" Nord ;
- longitude : 04° 42' 37" Est.

Selon la carte topographique de la région (IGN n° 3031OT – Lyon Villeurbanne, au 1/25 000<sup>e</sup>), le site se trouve à une altitude comprise entre 295 et 305 mètres NGF (Nivellement Général de France).

L'emprise du site, telle que déclarée en 1959 au début des activités, comprend environ 20 340 m<sup>2</sup>, correspondant à 29 parcelles cadastrales actuelles (n° 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 2185, 2341, 2342, 2300, 2301, 2302, 2303, 2184, 1147, 2979, 2980, 2131, 2132, 2133, 2867, 2868, 2705, 2706, 2772, 2773, 1154, 2134, 2135 et 1544) regroupant une douzaine de propriétaires différents. Il n'a pas été identifié à ce stade si la parcelle n° 2650 faisait effectivement partie de l'emprise initiale du site.

Le voisinage immédiat de l'ancien site se présente actuellement comme suit :

- au nord, à l'ouest, à l'est et au sud/sud-ouest : une zone résidentielle ;
- au sud/sud-est : diverses activités industrielles, puis une zone résidentielle.

L'ensemble des activités industrielles du site sont actuellement terminées :

- DASI a cessé ses activités sur le site de Grézieu-la-Varenne (bâtiment Est) en mars 1998 d'après le témoignage de M. Jean-Paul Mercier, et au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 1998, date de fermeture de l'établissement ;
- les Etablissements MERCIER installés initialement dans le bâtiment Nord et dans une partie du bâtiment Est auraient conservé leurs activités jusqu'en 1993, et jusqu'en 2018 uniquement dans le bâtiment Nord pour I.D. MERCIER.

Cette entreprise s'est ensuite reconvertie sous le nom IDEES MERCIER pour des activités artisanales (fabrication d'objets de décoration, location de salles et accueil d'enfants). Cette dernière société a cessé son activité le 31 décembre 2017 et a été radiée du registre du commerce le 20 juillet 2018.

Un quartier résidentiel est à présent bâti sur l'ancienne emprise du site des Etablissements MERCIER et DASI au nord et à l'ouest. La partie à l'est est aujourd'hui occupée par une résidence de location d'appartements.

Des ateliers pratiques « éco-citoyens » au travers de l'association pour la protection de l'Environnement « La Réserve aux Coccinelles » sont réalisés au droit de la parcelle n° 2867.

L'environnement de l'ancien site des Etablissements MERCIER et DASI est donc à ce jour principalement résidentiel, avec une activité commerciale et industrielle au sud.

#### 4.1.2 **Contexte environnemental du voisinage**

L'état environnemental des sites recensés au voisinage de l'ancien site a été étudié en novembre 2019 *via* la consultation des bases de données BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Services) et BASOL (Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif).

##### **Base de données BASIAS**

Le site est recensé dans la base de données BASIAS, qui référence les anciens sites industriels, pour des activités de teinturerie et blanchisserie commencées le 19 novembre 1959.

13 autres sites sont référencés dans un rayon de 1 km, dont un seul situé à l'amont hydraulique théorique du site (cf. volet hydrogéologie ci-après). La localisation de ces sites est présentée sur la **Figure 2**. L'ensemble de ces sites est par ailleurs répertorié dans le tableau ci-après :

n° / figure	Site	Position hydraulique supposée	Distance par rapport au site	Période d'exploitation	Description/activités
1	Société ATCS, anciennement. M. PEYSSEL Jean	Latéral hydraulique	383 m à l'ouest	M. PEYSSEL Jean (activité du 12 mars 1968 au 15 juillet 1971) Société ATCS (en activité depuis le 15 juillet 1971)	Entreprise de chaudronnerie, tonnellerie Entreprise exerçant des activités de fabrication de coutellerie et serrurerie
2	Société ODONTOIDE	Amont hydraulique	344 m au nord-ouest	En activité depuis le 1 janvier 1963	Entreprise de mécanique industrielle exerçant des activités de fabrication de machines agricoles et forestières
3	Etablissements COLLADELLO Frères	Aval hydraulique	127 m au sud	En activité depuis le 25 mai 1971	Entreprise de charpentes exerçant des activités de sciage, rabotage, imprégnation du bois et application de vernis
4	Société PORTE anciennement. Etablissements PORTE Maurice	Aval hydraulique	325 m au sud	Début d'activité le 20 janvier 1965 Fin d'activité le 28 juin 2010	Activités de fabrication d'enseignes lumineuses et de travail d'objets en matières plastiques
5	Régie linge SA COSUET Services BML	Aval hydraulique	321 m au sud-est	Début d'activité le 24 mars 1993 Date de fin d'activité inconnue	Activités de blanchisserie-teinturerie
6	Garage MEYNIER anciennement Garage ROBERT	Amont latéral hydraulique	584 m au nord-est	En activité depuis le 11 février 1931	Garage exerçant des activités de mécanique, soudure, de commerce de gros, de détail et de desserte de carburants en magasin spécialisé
7	CHABROLIN	Amont latéral hydraulique	695 m au nord-est	En activité depuis le 26 mars 1924	Activités de commerce de gros, de détail et de desserte de carburants en magasin spécialisé
8	Entreprise Voccia et Cellupica	Amont latéral hydraulique	825 m au nord-est	Début d'activité le 19 juillet 1966 Date de fin d'activité inconnue	Entreprise exerçant des activités de traitement et revêtement des métaux, d'usinage et de mécanique générale
9	Entreprise C. Jay anciennement. ESPARCIEUX Petrus	Amont latéral hydraulique	986 m au nord-est	Entreprise Esparcieux (activité du 20 juin 1963 au 1 <sup>er</sup> janvier 1975) Entreprise C.Jay (en activité depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1975)	Activités de commerce de gros, de détail et de desserte de carburants en magasin spécialisé
10	Garage MEYNIER	Amont latéral hydraulique	672 m au nord-est	En activité depuis le 30 mars 1982	Activité de commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé
11	Société CRAFOND	Amont latéral hydraulique	876 m au nord-est	Début d'activité le 21 juillet 1954 Date de fin d'activité inconnue	Activité de fonderie de métaux légers
12	Société COQUET SA	Amont latéral hydraulique	668 m au nord-est	Début d'activité le 1 <sup>er</sup> janvier 1922 Date de fin d'activité le 30 mai 2004	Activité de blanchisserie-teinturerie avec du blanchissement et des traitements des pailles, fibres textiles et chiffons Stockage de dépôt de liquides inflammables
13	LEBAYLE Entreprise	Amont latéral hydraulique	910 m au nord-est	En activité depuis le 31 décembre 1965	Activités de commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé

Compte-tenu de la situation géographique de ces sites par rapport à l'ancien site des Etablissements MERCIER et DASI, seule une potentielle source de pollution en provenance de la société ODONTOIDE est jugée susceptible, sur la base de la direction supposée d'écoulement des eaux souterraines et au regard du contexte topographique, de pouvoir impacter le cas échéant le site d'étude.

#### **Base de données BASOL**

Le site est recensé dans BASOL, la base de données publique des sites potentiellement pollués, uniquement depuis le 16 janvier 2020, suite à l'émission de l'Arrêté Préfectoral du 19 novembre 2019.

Un seul autre site est recensé dans un rayon de 1 km. Il se situe à environ 295 m au sud-est, soit en position aval hydraulique théorique. Il s'agit de la société PORTE SA qui exerçait une activité de fabrication d'enseignes lumineuses au droit de laquelle une pollution en éléments traces métalliques a été délimitée dans les sols à l'intérieur du site.

Compte-tenu de l'absence de site référencé BASOL à moins d'1 km en amont du site, une pollution éventuelle provenant de l'amont est peu probable.

## **4.2 Description générale du site actuel**

Les principales activités historiques répertoriées du site étaient des activités d'ignifugation, de dégraissage en soieries, de blanchisserie et de distillation de produits halogénés usagés.

Aujourd'hui, plus aucune activité industrielle n'est déclarée sur le site, principalement occupé par des logements résidentiels.

Un plan général actuel du site est présenté en **Figure 5**.

### **4.2.1 Bâtiments et aires extérieures**

La surface actuellement construite du site représente environ 3 800 m<sup>2</sup> de logements de type appartements ou pavillonnaires et 207 m<sup>2</sup> de piscines, pour une surface totale de terrains d'environ 20 340 m<sup>2</sup>.

Historiquement, les activités industrielles du site s'organisaient au sein de 2 bâtiments industriels qui étaient situés au droit des actuelles parcelles n° 2131, 2132, 2133, 2980, 1154, 1544 et 2135. Aujourd'hui, ces 2 bâtiments ont été réhabilités en logements :

- le bâtiment Nord comprend 6 logements résidentiels répartis sur 2 étages ;
- le bâtiment Est correspond à une résidence de location d'au moins 10 appartements.

En dehors de ces bâtiments, sont actuellement principalement présents au droit du périmètre de l'ancien site :

- une zone de parking recouverte d'enrobé et une voie de circulation au nord du bâtiment Est ;
- une zone recouverte d'enrobés à l'est du bâtiment Est ;
- une voie de circulation recouverte d'enrobé sur toute l'impasse du Tupinier ;

- une voie de circulation remblayée par des graviers et des matériaux divers (« tout venant ») le long de l'allée des Sources ;
- 5 maisons pavillonnaires localisées sur les parcelles n° 1599, 1600, 1601, 1602 et 2184 ;
- 2 maisons pavillonnaires localisées sur les parcelles n° 2867 et 2868 ;
- un bâtiment de plusieurs logements résidentiels au droit de la parcelle n° 2706 ;
- 4 piscines localisées sur les parcelles n° 1599, 1601, 2184 et 2979 ;
- un collecteur d'eaux pluviales enterré à cheval sur les parcelles n° 2979 et 2980 (supposé être un ancien bassin d'épuration – voir paragraphe 5.3.2).

#### 4.2.2 Utilités

Les utilités exploitées actuellement sur le site et identifiées à ce stade sont listées dans le tableau ci-après :

Utilité	Localisation	Puissance	Année d'installation
Réseaux de gaz (Servitude I3)	Traverse les parcelles du site n° 2184 et 2868 Plan de 2018 disponible pour la propriété DEVERS (parcelle 2184)	Haute Pression (diamètre 300 mm)	Entre 1945 et 1959 (d'après les photographies aériennes)
Réseau électrique	Plan disponible pour l'extérieur du bâtiment Nord (2015)	NC	NC
Réseau d'eau pluviale	Enterré – Plans disponibles pour le bâtiment Nord (1983 et 2015), le bâtiment Est (1983), la propriété DEVERS (2018) Pas de plan de localisation récent précis disponible pour le bâtiment Est	NC	NC
Réseau d'eau potable	Pas de plan de localisation précis disponible	NC	NC
Réseau d'eaux usées	Enterré – plans disponibles pour le bâtiment Nord (1983 et 2015), le bâtiment Est (1983), la propriété DEVERS (2018) Pas de plan de localisation récent précis disponible pour le bâtiment Est	NC	NC
Fosse sceptique	Parcelle n° 2979 – voir <b>Figure 5</b>	NC	1959
Chaudières au gaz	Une sur la parcelle n° 2868 Une sur la parcelle n° 2979	NC	2018 2017
Collecteur d'eaux pluviales (ancien bassin d'épuration – voir paragraphe 5.3.2)	Parcelles n° 2979 et 2980 – voir <b>Figure 5</b>	NC	Avant 1959

### 4.3 Contexte hydrologique

Les eaux de surface localisées à proximité du site sont listées ci-après :

- le *ruisseau des Mouilles* qui prend sa source à environ 350 m au sud du site puis qui s'écoule du nord vers le sud ;
- *La Chaudane* qui s'écoule au plus près à environ 750 m au sud-ouest du site du nord vers le sud.

Le *ruisseau des Mouilles* et *La Chaudane* se jettent ensuite tous deux dans l'*Yzeron* qui s'écoule d'ouest en est au plus près à environ 1 km au sud du site.

Des activités de pêche sont recensées dans les eaux de l'*Yzeron*.

### 4.4 Contexte géologique et hydrogéologique

#### 4.4.1 Géologie

La **Figure 3** présente un extrait de la carte géologique locale.

##### 4.4.1.1 Contexte régional

D'après les cartes géologiques n° 697-TARARE, n° 698-LYON, n° 721-ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE et n° 722-GIVORS (Editions BRGM, 1/50 000<sup>e</sup>), la commune de Grézieu-la-Varenne se situe au droit d'une des bordures orientales du Massif Central : les Monts du Lyonnais.

Les Monts du Lyonnais sont composés d'une série de roches volcaniques et métamorphiques datées du paléozoïque.

##### 4.4.1.2 Contexte local

D'après les cartes géologiques et les différentes données disponibles dans la Base de Données du Sous-Sol (BSS) du BRGM (forages référencés réalisés dans les environs du site), la lithologie attendue au droit du site depuis la surface est la suivante :

- de la terre végétale ou de l'enrobé en finition de surface sur environ 30 cm d'épaisseur ;
- des remblais, constitués de matériaux variés dans une matrice essentiellement sableuse et argileuse entre 0,3 et 2 m de profondeur ;
- une série de roches métamorphiques altérées et/ou fracturées correspondant à « la série des monts du Lyonnais », composée de gneiss et de micaschistes sableux. Elle est considérée comme le substratum rocheux local.

Il est à noter la présence d'une faille majeure d'orientation nord-ouest/sud-est entrecoupant la série métamorphique des monts du Lyonnais et traversant le site au milieu de l'allée des Sources.

#### 4.4.2 Hydrogéologie

La série métamorphique des monts du Lyonnais présente des propriétés aquifères variables spatialement et en profondeur, fonctions de leur degré de fracturation et/ou d'altération : bien que les roches métamorphiques saines soient naturellement massives et peu perméables, elles sont susceptibles de présenter un caractère davantage aquifère à la faveur des phénomènes d'altération superficielle et de fissuration ou de fracturation qui les affectent, en lien avec les contraintes tectoniques notamment. La productivité de ces formations est ainsi étroitement liée à la présence d'altérites (formées par déconsolidation de la roche-mère par altération superficielle) et au degré de fracturation des niveaux sous-jacents. Les arènes se caractérisent généralement par une forte porosité et une perméabilité modérée, conférant à cet horizon un rôle essentiellement capacitif (rôle de stockage) permettant l'alimentation par drainance des horizons fissurés sous-jacent (substratum). Les horizons fissurés sont quant à eux généralement plus perméables en raison de l'interconnexion des fissures qui favorisent la circulation des eaux souterraines.

La Banque de données du Sous-Sol (BSS), consultée en novembre 2019, a permis d'identifier plusieurs ouvrages aux environs du site avec des niveaux piézométriques (surface de la nappe) compris entre 0,2 et 6 m de profondeur par rapport au sol.

Au droit du site, d'après les ouvrages privés recensés dans le voisinage, les niveaux piézométriques sont attendus entre 2 et 6 m de profondeur par rapport au sol.

Les données disponibles n'ont pas permis d'identifier la direction locale d'écoulement des eaux souterraines. Cependant, en considérant que l'écoulement des eaux souterraines suit la topographie locale, une direction préférentielle d'écoulement vers le *ruisseau des Mouilles*, soit du nord-ouest vers le sud-est, est à privilégier, dans l'axe de la faille majeure traversant le site au niveau de l'allée des Sources identifiée sur la carte géologique au 1/50 000<sup>e</sup> du BRGM.

#### Usages des eaux souterraines

D'après la banque de données du sous-sol (BSS), consultée en novembre 2019, un puits non exploité est présent au droit du site (réf. BSS001THDZ – 06985C0009/P1)) et 13 ouvrages de captage des eaux souterraines sont présents dans un rayon de 3 km autour du site. Parmi ceux-ci, 10 ouvrages ont leur type d'usage renseigné sur cette base.

Les ouvrages les plus proches du site en aval ou latéral hydraulique dont l'utilisation est renseignée sont répertoriés dans le tableau ci-après :

Réf.	Usage	Altitude (m NGF)	Profondeur de l'eau (m/sol)	Profondeur atteinte (m/sol)	Aquifère	Distance par rapport au site	Direction	Position hydraulique
BSS001THDZ (06985C0009/P1)	Eau domestique et eau industrielle	296	6	9	Socle fracturé	Parcelle n° 2135	-	-
BSS001THFH (06985X0038/F)	Eau domestique	305	5,2	18		506 m	Sud-ouest	Latéral
BSS001THFA (06985X0030/CO UPE1)	Eau domestique	274	5,4	15,5		1 450 m	Sud-est	Aval
BSS001THEV (06985X0025/F1)	Eau individuelle	282	4,7	13,5		1 510 m	Sud-est	Aval
BSS001THER (06985X0021/F1)	Eau Agricole	282	NC	60		2 230 m	Sud-est	Aval

NC : Non Connue

Aucun ouvrage AEP n'est recensé à moins de 3 km en aval ou latéral hydraulique du site dans la base de données Infoterre. Cependant, il est à noter la présence en aval hydraulique du site d'un ouvrage à usage individuel à environ 1,5 km (référence n°BSS001THEV), et un ouvrage à usage agricole à environ 2,2 km (référence n°BSS001THEV).

Il est important de noter que la base de données Infoterre n'est pas régulièrement mise à jour et peut être incomplète.

En complément, l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Rhône a été consultée par AECOM pour obtenir des informations sur l'éventuelle présence de captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) dans le voisinage du site. Aucun captage AEP, ni périmètre de protection, ne se situe dans un rayon de 5 km autour du site.

## 4.5 Zones naturelles protégées

D'après la carte de recensement des zones de protection réglementaires (réserves naturelles, zones « nature et biodiversité », ZNIEFF – Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique – et ZICO – Zone d'Intérêt Communautaire Ornithologique) de la commune de Grézieu-la-Varenne consultée en février 2020, le site est localisé à moins d'un km de plusieurs zones naturelles ZNIEFF :

- une zone naturelle ZNIEFF de type I – Prairie du Tupinier localisée à 342 m au nord-ouest (amont hydraulique) ;
- une zone naturelle ZNIEFF de type I – Grotte de Tupinier localisée à environ 1 km au sud/sud-est (aval-latéral hydraulique) ;
- une zone naturelle ZNIEFF de type I – Moyenne vallée de l'Yzeron localisée à environ 1 km au sud-est (aval hydraulique) ;
- une zone naturelle ZNIEFF de type II - Ensemble fonctionnel formé par l'Yzeron et ses affluents à environ 1 km au sud/sud-est (aval hydraulique).

L'ensemble de ces zones naturelles ZNIEFF sont localisées sur la **Figure 4**.

## 4.6 Sensibilité et vulnérabilité environnementale

### 4.6.1 Eaux de surface

La sensibilité des eaux de surface vis-à-vis d'une source de pollution potentiellement présente sur le site est la combinaison de :

- la vulnérabilité de ces milieux (distance et connections entre le site et les eaux superficielles) ; et
- la nature des usages de l'eau de surface (prises d'eau à usage industriel, agricole, pour la production d'eau potable, activités de pêche, zone écologique, etc.).

Compte tenu de la proximité du *ruisseau des Mouilles* et de l'*Yzeron* en aval hydraulique du site (environ 350 m au sud), la vulnérabilité des eaux de surface vis à d'une source de pollution potentiellement présente sur le site est jugée **élevée**.

Etant donné les activités de pêche recensées dans les eaux de l'*Yzeron* et les ZNIEFF de type I et II qu'il constitue avec ses affluents, la sensibilité de ces cours d'eau par rapport au site est considérée comme **modérée à élevée**.

#### 4.6.2 Eaux souterraines

La sensibilité de la ressource en eaux souterraines vis-à-vis d'une éventuelle source de pollution sur le site est la combinaison de :

- La vulnérabilité de la nappe (nature de l'aquifère, présence ou absence de couche géologique imperméable, profondeur de la nappe) ;
- La nature des usages de la nappe (industriel, production d'eau potable, agricole, etc.) ainsi que leur éloignement (distance, position hydraulique relative).

Compte-tenu de la profondeur faible à modérée des eaux souterraines (2 à 6 m attendus localement) et du caractère relativement perméable (bien que variable) des formations géologiques altérées et/ou fracturées présentes au droit du site, la vulnérabilité des eaux souterraines au droit du site est considérée comme **moyenne à élevée**.

Compte-tenu de l'absence d'ouvrages exploités à proximité du site pour des usages AEP mais de la présence de captages à usage individuel, la sensibilité des eaux souterraines vis-à-vis d'une source de pollution potentiellement présente sur le site est considérée comme **modérée**.

#### 4.7 Risques naturels

Le site web GéoRisques édité par le ministère en charge de l'environnement et conçu par le BRGM rassemble les informations géographiques sur les risques naturels et technologiques dans un portail national (consulté en février 2020).

- Risque inondation

Selon le Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNi de l'Yzeron Global référencé 69DDT20070002) approuvé le 22 octobre 2013, le site est situé dans la zone blanche. Il s'agit d'une zone qui n'est pas soumise au risque inondation.

- Risques liés aux cavités souterraines

Aucune cavité souterraine n'est recensée dans un rayon de 5 km autour du site.

- Risques liés aux séismes

L'exposition sismique des communes de Grézieu-la-Varenne et de Craponne est considérée faible (note de 2 sur une échelle de 1 à 5).

- Risques liés aux retrait-gonflement des sols argileux

La commune de Craponne, immédiatement à l'est du site, est exposée au retrait-gonflement des sols argileux.

- Risques liés aux termites

D'après le site web de l'Observatoire National Terme consulté en février 2020, le niveau d'infestation est inconnu dans les communes de Grézieu-la-Varenne et de Craponne. Aucun Arrêté relatif au risque terme n'est prescrit à ce jour.

## 5. HISTORIQUE DES ACTIVITES

Le plan général actuel du site est présenté sur la **Figure 5**.

### 5.1 Consultation des archives

La consultation des archives concernant l'ancien site des Etablissements MERCIER et DASI a été menée par Delphine BEILLEROT auprès :

- Des archives départementales et métropolitaines de la ville de Lyon (archives départementales du Rhône) le 21 novembre 2019.
- De la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL – archives préfectorales) le 29 novembre 2019.

Les documents des archives départementales et préfectorales sont essentiellement des correspondances avec les autorités environnementales au sujet des nuisances de voisinage et au sujet de la situation administrative du site au regard de la législation sur les installations classées (pétitions, plaintes, rapports d'inspection, récépissés et dossiers de déclaration, enquête judiciaire, mises en demeure, etc.). La période couverte par ces documents se situe entre 1959 et 1984.

- De la mairie de Grézieu-la-Varenne (archives communales) les 10 et 30 janvier 2020 : les documents des archives communales de Grézieu-la-Varenne sont essentiellement des dossiers de permis de construire dans l'emprise du site et à l'aval hydraulique, et les modifications historiques du Plan Local d'Urbanisme (ancien Plan d'Occupation des Sols) depuis 1983.
- De la mairie de Craponne (archives communales) le 30 janvier 2020 : les documents des archives communales de Craponne sont uniquement les modifications historiques du Plan Local d'Urbanisme (ancien Plan d'Occupation des Sols).

L'ensemble des documents pertinents consultés est présenté en **Annexe B**.

La consultation de l'ensemble de ces documents a permis de disposer d'informations relativement détaillées sur les activités passées des Etablissements MERCIER et DASI.

## 5.2 Photographies aériennes

Les photographies aériennes disponibles sur le site de l'IGN<sup>2</sup> et Google Earth entre 1945 et 2011 ont été consultées.

Une synthèse des principales évolutions du site est présentée dans le tableau ci-après et un extrait des photographies aériennes correspondantes est fourni en **Annexe C**.

Années	Site étudié	Voisinage du site
1945	Le site est principalement une zone agricole avec la présence d'une habitation au niveau du bâtiment Nord.	Le voisinage du site est une zone agricole. Le tracé de l'ancienne voie ferrée est visible. Activité industrielle non développée dans le secteur.
1959	Le bâtiment Nord du site, visible, a été aménagé en usine en 1959.	La canalisation de gaz traversant le site a été installée et son tracé est visible. Une maison d'habitation est visible sur la propriété des SIMARD. L'environnement reste majoritairement agricole.
1961	Le bâtiment Nord du site a été aménagé en usine en 1959. Les travaux de terrassement sont visibles pour la construction du bâtiment Est. Des déchets semblent entreposés sur la parcelle n° 2184.	La canalisation de gaz traversant le site est encore visible. Des maisons sont construites au nord-est du site sur la commune de Craponne. L'environnement reste majoritairement agricole.
1965	L'extension au nord du bâtiment Nord qui a été construite en 1961, le bâtiment Est sur la parcelle n° 2135 et le garage sur la parcelle n° 2184 en 1963 sont visibles.	Développement de la zone industrielle avec de nombreuses nouvelles constructions. Développement de zones résidentielles au nord-est.

<sup>2</sup> <http://remonterletemps.ign.fr/>

Années	Site étudié	Voisinage du site
<p><b>1969</b></p>	<p>Des déchets semblent entreposés à l'ouest du garage de la parcelle n° 2184. Des plantations se distinguent sur les parcelles Nord du site.</p>	<p>Développement de quartiers résidentiels au nord et à l'est du site avec de nombreuses nouvelles constructions.</p> <p>La maison de la propriété Meylan est visible au sud-ouest du site.</p> <p>L'usine Coladello s'est construite au sud du site.</p> <p>L'environnement reste majoritairement agricole.</p>
<p><b>1969-1978</b></p>	<p>Des déchets semblent toujours entreposés à l'ouest du garage de la parcelle n° 2184 et le long de l'allée des Sources.</p> <p>Des activités agricoles se dessinent sur les parcelles Nord du site.</p> <p>Une extension est construite à l'est du bâtiment Nord, ainsi qu'une piscine.</p> <p>Le bassin de refroidissement est visible à l'est du bâtiment Est.</p>	<p>Développement des quartiers résidentiels au nord, à l'est et au sud-est du site avec de nombreuses nouvelles constructions.</p> <p>L'usine Coladello se développe au sud du site.</p>
<p><b>1982</b></p>	<p>Peu de changements.</p> <p>La zone Ouest du site inoccupée jusque-là semble être terrassée.</p> <p>De nombreux déchets semblent entreposés à l'ouest du garage de la parcelle n° 2184 et le long de l'allée des Sources.</p>	<p>Développement de quartiers résidentiels au sud-ouest du site avec de nombreuses nouvelles constructions.</p> <p>L'environnement est mixte, à la fois agricole et résidentiel.</p>
<p><b>1984</b></p>	<p>Construction d'une extension au nord du bâtiment Est.</p> <p>Pas de déchets visibles entreposés sur la parcelle n° 2184.</p> <p>Construction d'un terrain de tennis sur la parcelle n° 2706.</p>	<p>Développement des quartiers résidentiels alentours avec de nouvelles constructions.</p> <p>L'environnement est mixte, à la fois agricole et résidentiel.</p>

Années	Site étudié	Voisinage du site
1988	<p>Des déchets sont à nouveau visiblement entreposés sur la parcelle n° 2184.</p> <p>Construction de 3 maisons d'habitations sur les parcelles à l'ouest du site, n° 1599, 1600 et 1601.</p>	<p>L'environnement est principalement résidentiel autour du site à l'exception du sud où des terrains agricoles sont visibles après l'usine Coladello.</p>
1988-1996	<p>Construction d'une maison d'habitation sur la parcelle n° 1602 à l'ouest du site.</p> <p>Construction d'une maison d'habitation sur la parcelle n° 2867 au nord du site.</p> <p>Une dalle béton est visible attenante à l'ouest du garage de la parcelle n° 2184.</p>	<p>Peu de changements sur l'environnement du site.</p>
1996-2001	<p>Peu de changements. Des déchets semblent de nouveau entreposés au droit de la parcelle n° 2184.</p>	<p>Densification des zones résidentielles existantes autour du site.</p> <p>Développement de la zone industrielle au sud du site.</p>
2001-2008	<p>Une maison d'habitation et une piscine ont été construites au droit de la parcelle n° 2184.</p> <p>Les bâtiments Nord et Est semblent avoir été rénovés.</p>	<p>Densification des zones résidentielles existantes autour du site.</p> <p>Développement de la zone industrielle au sud du site.</p>

## 5.3 Evolution du site

Les informations suivantes reposent sur l'examen de l'ensemble de la documentation recueillie au sein des différentes archives consultées, sur l'examen des photographies aériennes et sur les différents témoignages reçus dans le cadre de l'étude historique. L'ensemble des documents pertinents cités ci-après sont présentés en **Annexe B**.

### 5.3.1 Evolution chronologique du bâti et des infrastructures

Les **Figure 6A à 6C** présentent l'évolution historique du bâti de 1959 à 1998.

Le site a été construit en 1959 par l'entreprise MERCIER Fils en annexe d'une maison d'habitation installée dans l'ancienne gare du Tupinier. Il est alors réduit au bâtiment Nord, à un local réfrigérant, à un local transformateur, à un bassin d'épuration et à un petit entrepôt. D'après l'étude des photographies aériennes et des permis de construire consultés à la mairie de Grézieu-la-Varenne, s'en suit une série d'agrandissement des locaux et d'évolutions de l'entreprise MERCIER Fils (cf. **Figure 6C**) :

- En 1961, une première extension est construite à l'est du bâtiment Nord, sur la parcelle actuelle n° 2133, pour ce qui deviendra l'atelier de préparation des tissus.
- En 1963, une seconde extension est construite au nord du bâtiment Nord, sur les parcelles actuelles n° 2131 et 2132, ainsi que le bâtiment Est sur la parcelle actuelle n° 2135, et le garage de stockage sur la parcelle actuelle n° 2184.
- Entre 1973 et 1974, une nouvelle extension est construite à l'est du bâtiment Nord sur la parcelle n° 1154 (d'après les photographies aériennes – voir paragraphe 5.3) pour les Etablissements MERCIER, ainsi qu'une piscine ; une fosse réservoir de capacité de 100 m<sup>3</sup> est également construite en 1975 pour le refroidissement des machines du bâtiment Est (exploité par les Etablissements MERCIER et DASI).
- En juin 1982, la buanderie du bâtiment Nord exploitée par les Etablissements MERCIER aurait été déplacée dans le local laverie du bâtiment Est alors exploité par la société DASI selon une annotation manuscrite sur un plan d'ensemble daté du 12 décembre 1980 consulté aux archives départementales et un plan du bâtiment Est daté du 30 juin 1981 fourni par Mme Colette Mercier-Hartemann (ces plans sont présentés en **Annexe B**).
- En 1983, un dernier agrandissement est construit au nord du bâtiment Est pour les ateliers de la société DASI.
- En 1984, un terrain de tennis est construit sur la parcelle n° 2706.
- En 1988, trois maisons d'habitation sont construites sur les parcelles à l'ouest du site, n° 1599, n° 1600 et n° 1601.
- Entre 1988 et 1996, d'après l'étude des photographies aériennes, une dalle béton est coulée dans le prolongement du garage de la parcelle n° 2184 pour le stockage de déchets (d'après le témoignage de M. Jean-Paul Mercier). *Il est à noter que cette activité (classée sous le n° de nomenclature 286) a été déclarée abandonnée par Les Etablissements MERCIER dans un courrier adressé à la Préfecture le 22 septembre 1982 (voir paragraphe 5.3.3).*

Durant cette période, d'après l'étude des photographies aériennes, des maisons d'habitation sont construites sur les parcelles n° 1602 (à l'ouest du site) et n° 2867 (au nord du site).

- En 1995, la société Ignifugation et Dégraissage MERCIER (I.D. MERCIER) est créée et se serait installée uniquement dans le bâtiment Nord, reprenant pour partie les activités des Etablissements MERCIER (ignifugation et traitement d'articles et de textiles d'ameublement, dégraissage en soieries) et réorganisant les ateliers du bâtiment Nord.
- Les activités de la société DASI sur le site de Grézieu-la-Varenne auraient cessé en mars 1998 d'après le témoignage de M. Jean-Paul Mercier. Selon l'extrait SIRENE, la fermeture de l'établissement est datée au 1<sup>er</sup> décembre 1998.
- Le 19 décembre 2001, un permis de construire est accordé par la mairie de Grézieu-la-Varenne pour le changement d'affectation du garage de la parcelle n° 2184 en maison d'habitation. La maison est construite courant 2002.
- Entre 2000 et 2003, le bâtiment Est est réhabilité en une résidence de location d'appartements meublés comptant un minimum de dix logements. A ce stade, aucun document autorisant le changement d'usage n'a été porté à la connaissance d'AECOM dans l'ensemble des permis de construire consultés.
- Au début des années 2010, les parcelles n° 2706 et 2868 accueillent de nouvelles résidences d'habitation. D'après le témoignage de Mme Colette Mercier-Hartemann et les extraits Kbis présentés en **Annexe B**, en décembre 2010, le fonds de commerce de la société I.D. MERCIER aurait été vendu à un tiers avec l'ensemble des activités industrielles, transférées sur un autre site. Les activités dans le bâtiment Nord, désormais sous le nom de société IDEES MERCIER, deviennent la fabrication et la vente d'objets de décoration en matière naturelle, la location de salles et l'accueil d'enfants et les ateliers auraient été réorganisés pour accueillir ces nouvelles activités.
- En 2012, le bâtiment Nord de l'usine est réhabilité en 6 appartements résidentiels et accueillerait dorénavant, d'après le témoignage de Mme Colette Mercier-Hartemann, l'association pour la protection de l'environnement « La Réserve aux Coccinelles » sur les parcelles n° 2773 et 2867.

### 5.3.2 Evolution des activités historiques et des pratiques environnementales

Les **Figures 7A à 7C** localisent l'ensemble des activités historiques du site identifiées à la date du présent rapport. La **Figure 7C** se focalise sur les bâtiments Nord et Est et la parcelle n° 2184. L'ensemble des documents cités ci-après sont consultables en **Annexe B**.

En termes d'activités, l'historique du site a été marqué par les évènements suivants :

*(Il est à noter une confusion entre les Etablissements MERCIER et DASI dans la plupart des courriers de l'administration.)*

- En 1959, la société MERCIER Fils déclare exploiter le site pour des activités de dégraissage en soieries, nécessitant l'utilisation de 1 000 L d'essence (n° de nomenclature ICPE 254-2°c) et de 1 000 L de produits halogénés (n° de nomenclature ICPE 251-2°) selon le récépissé de déclaration n° 7194 daté du 19 novembre 1959.
- Le 15 mars 1965, Louis MERCIER déclare l'installation d'un dépôt de gaz combustible liquéfié (n° de nomenclature ICPE 211-B.b.2° - déclaration au nom de M. Mercier selon le récépissé n° 8782).

- En 1973, suite à plusieurs plaintes du voisinage (première plainte datée de mai 1971) pour des déversements dans le fossé rue du Stade et le long de l'ancienne voie ferrée située allée des Sources, engendrant de mauvaises odeurs, une enquête de l'administration est diligentée par la Préfecture et des mesures sont requises à l'encontre des Etablissements MERCIER selon un courrier daté du 19 février 1973 de la Communauté Urbaine de Lyon (COURLY) (suppression d'un alambic de distillation, remplacement d'une ancienne machine à dégraisser par 2 machines de plus grande capacité pour récupération du perchloroéthylène, construction d'un décanteur siphonide de 1,5 m<sup>3</sup> pour les rejets accidentels, construction d'un second décanteur siphonide à l'extrémité d'une canalisation enterrée traversant le site vraisemblablement alimentée par des déversements accidentels lors du remplissage des cuves de mazout).
- Il est à noter qu'un rapport de l'Ingénieur Subdivisionnaire des Mines daté du 13 avril 1973 mentionne la présence de 2 cuves de fioul de 10 000 L, une aérienne et une enterrée, non déclarées et qui devraient être classées en 3<sup>ème</sup> classe, n°255-3°, au titre de la réglementation ICPE. Il mentionne également la présence d'un caniveau traversant l'atelier relié au réseau d'eaux pluviales de l'usine. Ce même rapport mentionne les mesures qui ont effectivement été mises en œuvre par les Etablissements MERCIER qu'il considère comme satisfaisantes : suppression de l'alambic de distillation remplacé par les machines à dégraisser et construction d'un décanteur siphonide avant le rejet des eaux usées au fossé.
- La même année, de nouvelles plaintes du voisinage et de la mairie sont adressées à la Préfecture, en particulier pour le dépôt de déchets au droit de la parcelle n° 2184 et le long de l'allée des Sources, jusqu'à la route départementale D489. Le 14 février 1974, un courrier du Préfet au maire de Grézieu-la-Varenne mentionne notamment la présence de carcasses de véhicules parmi ces déchets. D'après ce même courrier, l'Ingénieur en Chef de Mines, lors d'une visite non datée, aurait invité M. Mercier « à procéder, sous délai d'un mois, à l'évacuation des déchets entreposés sur son terrain ».
- Le 27 juin 1974, un courrier du maire au préfet fait état d' « un dépôt et un atelier pour remise à neuf de matériel, véhicules, etc. » sur la parcelle n° 2184.
- Le 16 juillet 1974, d'après une note du Préfet à l'attention du Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture datée du 27 septembre 1974, l'Ingénieur en Chef de Mines a adressé une mise en demeure à M. Mercier, propriétaire des terrains, d'évacuer le dépôt non autorisé dans un délai de 8 jours.  
  
Le 22 juillet 1974, la société MERCIER FILS annonce dans un courrier adressé au Ministère de l'Industrie « que les mesures nécessaires ont été prises » afin de faire évacuer « les épaves de camions ».
- D'après un rapport de constatation de la Communauté Urbaine de Lyon (COURLY), les terrains ont été débarrassés le 20 décembre 1974 (rapport de l'ingénieur TPE du 28 janvier 1975).
- Le 11 août 1975, dans un courrier adressé au Procureur de la République, l'Ingénieur en Chef de Mines propose le classement de la procédure engagée à l'encontre les Etablissements MERCIER « puisque le terrain considéré a été vidé de son dépôt de ferrailles ».

- Le 13 juillet 1978, un courrier des Etablissements MERCIER (signé par P. Mercier) à l'attention du Service de l'Industrie des Mines, et faisant vraisemblablement suite à une visite de l'Inspection réalisée le 12 juin 1978, promet « pour le début septembre 1978 » le dégagement d'un terrain situé sur « l'ancienne voie de chemin de fer situé[e] le long d'[un] lotissement en construction », un rassemblement de matériel « utilisable pour [leur] activité » autour de la zone de garage (soit la parcelle n° 2184) et l'enlèvement « par des spécialistes, [d]es ferrailles, [du] camion-citerne Unic, [de la] Peugeot D4 A, ainsi que [d]es fûts de 200 litres ».
- Le 20 juillet 1978, le rapport de l'assistant technique de l'administration, faisant suite à sa visite du 12 juin mentionnée précédemment, fait état d'une nouvelle plainte de voisinage (Mme Loctin en avril 1978 - non retrouvée) et propose au Préfet l'émission d'une mise en demeure au motif d'un nouveau stockage de déchets métalliques. L'activité de « carcasses de véhicules » est de nouveau recensée par cette inspection, avec notamment une épave de camion-citerne, une épave de camionnette, ainsi que le stockage de 50 fûts et d'objets métalliques confirmant la lettre du 13 juillet 1978 des Etablissements MERCIER. Ce rapport confirme également l'engagement de Louis MERCIER pour la suppression de ce dépôt d'ici le mois de septembre 1978.
- Le 11 juillet 1979, selon un courrier de la DASS adressé au Préfet et daté du 3 octobre 1979, une nouvelle plainte d'un riverain (M. Simard) est adressée à la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) pour la pollution de son puits privé déclenchant une nouvelle enquête qui inclura une visite et le prélèvement pour analyses de l'eau du puits le 25 juillet 1979. Une seconde visite est réalisée le 17 septembre 1979 et constate à nouveau la présence de fûts et de dépôts divers au droit de la parcelle n° 2184 ainsi que des traces de déversements sur le terrain (hydrocarbures mentionnés).
- Le 8 novembre 1979, un constat d'huissier est également réalisé sur les propriétés MEYLAN et SIMARD au sud du site. Ce constat a inclus le prélèvement du fossé MEYLAN et le prélèvement de l'eau du puits SIMARD au niveau du robinet de leur garage (voir paragraphe 6) ; à cette occasion, des irisations sont observées dans le fossé MEYLAN.
- En septembre 1979, une plainte est également déposée en gendarmerie (M. Simard) et une procédure d'enquête préliminaire est ouverte. Le procès-verbal de synthèse émis le 11 décembre 1979 mentionne à nouveau le dépôt de fûts contenant des solvants chlorés et éventuellement des hydrocarbures au droit de la parcelle n° 2184.
- Le 26 décembre 1979, dans le cadre de l'enquête de la DASS, un rapport de l'assistant technique chargé de l'Inspection des Installations Classées fait un nouveau recensement des activités du site :
  - une laverie non déclarée (n° de nomenclature 91) contenant 4 machines de lavage de capacité totale de 300 kg environ ;
  - un atelier de dégraissage avec utilisation du perchloroéthylène (PCE) (n° de nomenclature 251-2° - aujourd'hui 1174) au droit de 2 machines de dégraissage contenant 600 à 700 l de PCE chacune et avec un dépôt aérien de 600 l de PCE ;
  - l'ignifugation et l'imprégnation de vêtements sur des machines automatiques par vaporisation de produits de nature non précisée ;

- un dépôt de combustible liquéfié (anciennement classable sous le n° de nomenclature 211-B-b-2°) qui n'est plus soumis à déclaration d'après ce rapport du 26 décembre 1979 ;
- un dépôt aérien et un dépôt enterré de mazout d'environ 10 000 L chacun (anciennement classable sous le n° de nomenclature 255-3°), qui ne sont pas soumis à déclaration d'après ce rapport du 26 décembre 1979 ;
- le dépôt de 1 000 L d'essence déclaré le 19 novembre 1959 (n° de nomenclature 254-2°c), qui « n'existe plus » ;
- le stockage non autorisé au droit de la parcelle n° 2184 de déchets métalliques et de carcasses (n° de nomenclature 286), dont deux épaves de camion-citerne, une épave de camionnette, trois vieilles citernes, une remorque usagée, une vingtaine de fûts vides ou remplis de déchets, deux machines de dégraissage hors d'usage, divers objets métalliques (tuyaux, cornières, etc.) et la présence d'une « citerne à ciment » contenant environ 5 000 L de PCE.

Une nouvelle demande de régularisation est adressée aux Etablissements MERCIER et l'administration propose à nouveau au Préfet une mise en demeure.

- Les 18 et 30 janvier 1980, des certificats d'épreuve hydraulique sont émis par un organisme agréé pour une cuve enterrée de 10 000 l de fioul domestique (FOD) ; l'épreuve a été réalisée le 18 janvier 1980.
- Le 21 janvier 1980, d'après un courrier du Préfet daté du 29 juin 1982 adressé au Directeur Interdépartemental de l'Industrie, les Etablissements MERCIER sont mis en demeure de régulariser leur situation administrative à l'égard de leurs activités.
- Le 26 février 1980, par courrier adressé à la Préfecture du Rhône, la société Dégraissage MERCIER, avec un tampon MERCIER Fils sur la seconde page, demande l'autorisation d'exploiter « un dépôt de matériel textile et assimilés » au droit de la parcelle n° 1148 (qui correspond aujourd'hui à la parcelle n° 2184) sous la rubrique n° 286 au titre de la réglementation ICPE, ainsi qu'une laverie de linge de 100 m<sup>2</sup> pour 3 machines de lavage d'une capacité totale de 300 kg au droit de la parcelle n° 1154 (bâtiment Nord) sous la rubrique n° 91 au titre de la réglementation ICPE. A ce stade, aucun accusé réception de ce courrier à la Préfecture ni aucun récépissé de déclaration n'a été porté à la connaissance d'AECOM.
- En 1982, suite à de nouvelles constatations de l'administration (selon le Procès-Verbal de délit établi le 26 juillet 1982 et le rapport de l'ingénieur subdivisionnaire du 30 juillet 1982) et à une nouvelle mise en demeure le 20 août 1982 des Etablissements MERCIER (d'après un courrier du Préfet daté du 11 octobre 1982 adressé au Directeur Interdépartemental de l'Industrie), la société DASI régularise la situation pour une activité de laverie (rubrique ICPE n° 91 - supposée dans le bâtiment Est), pour l'utilisation d'un compresseur 20 CV (rubrique ICPE n° 361 B2) et pour un atelier utilisant du PCE (rubrique ICPE n° 251-2° - sans mention de la cuve de stockage de 5 000 L sur la parcelle n° 2184 - courrier du 23 septembre 1982 et récépissé de déclaration n° 14 982 daté du 23 septembre 1982), et les Etablissements MERCIER (sous le nom DEGRAISSAGE MERCIER - courrier du 20 septembre 1982) pour l'abandon de l'activité de stockage de déchets métalliques.

- Le 4 octobre 1982, un courrier de la COURLY adressé aux Etablissements MERCIER (DASI-MERCIER) indique, « suite à [leur] visite du 24 septembre 1982 [...], la nécessité d'agrandir [un] tabouret qui reçoit la totalité des eaux provenant des distillateurs des machines de dégraissage à sec (perchlor[o]ét[h]ylène) » et précise les dimensions nécessaires. A ce stade, aucun document n'a été porté à la connaissance d'AECOM sur la réalisation effective des travaux demandés.
- Le 30 novembre 1982, un rapport de l'ingénieur subdivisionnaire ressende à nouveau les activités du site. Il mentionne que :
  - la société MERCIER a régularisé sa situation pour l'activité de laverie de linge (n° de nomenclature 91) et pour l'atelier utilisant du PCE (n° de nomenclature 251-2°) (toujours sans mention de la cuve de stockage de 5 000 L sur la parcelle n° 2184). *A noter que ces activités avaient été déclarées par DASI comme indiqué dans le courrier de la Préfecture du 11 octobre 1982 ;*
  - l'activité de dépôts métalliques (n° de nomenclature 286) est déclarée comme abandonnée.
- Le 4 janvier 1983, la société DASI est mise en demeure pour la pollution de puits environnants par du trichloroéthylène (TCE), dont le puits de la propriété SIMARD (Arrêté de mise en demeure disponible en **Annexe B**).
- En 1995, à l'occasion de l'installation de la société I.D. MERCIER, une « benzineuse » contenant des solvants chlorés, présente initialement dans l'atelier de dégraissage du bâtiment Est, aurait été transférée dans le bâtiment Nord d'après le témoignage de Mme Colette Mercier-Hartemann. Cette machine, sous les activités de la société I.D. MERCIER dans le bâtiment Nord, aurait fonctionné uniquement en circuit fermé avec une alimentation en solvants et un rejet dans des cuves cadénassées de type « Safetainer » sur rétentions stockées à l'extérieur de l'usine sur la parcelle n° 1154.

D'après les photographies aériennes, une photographie d'un riverain datée de 1995 (cf. **Annexe E**) et les informations de M. Mercier, la parcelle n° 2184 était visiblement toujours utilisée comme zone de stockage mais aussi pour des activités d'ignifugation de rouleaux de tapis « coco » et d'objets variés comme des plantes artificielles. Une cuve aérienne de fioul est également présente sur cette zone.

- En 1998, les activités la société DASI cessent avec la fermeture de l'établissement (bâtiment Est).

Les activités de la société I.D. MERCIER se seraient quant à elles poursuivies jusqu'en 2010. Toujours localisée dans le bâtiment Nord, cette entreprise se serait ensuite reconvertie sous le nom IDEES MERCIER pour des activités artisanales (fabrication d'objets de décoration, location de salles et accueil d'enfants). Cette dernière société a cessé son activité le 31 décembre 2017. Elle a fait l'objet d'une liquidation clôturée le 26 mars 2018 et d'une radiation en date du 20 juillet 2018.

A ce jour, aucun dossier de cessation d'activités n'a été identifié par AECOM concernant les Etablissements MERCIER et DASI.

### 5.3.3 Historique des aires extérieures et des utilités

Au droit des aires extérieures du périmètre historique de l'ancien site des Etablissements MERCIER et DASI, les principales zones ayant accueilli des utilités liées aux activités historiques du site sont les suivantes (cf. **Figures 7A à 7C**) :

- une zone ayant accueilli un ancien réservoir d'eau de 100 m<sup>3</sup> utilisé pour le refroidissement des machines à l'est du bâtiment Est (parcelle n° 2135), exploité par les Etablissements MERCIER et la société DASI (d'après les photographies aériennes et les plans des années 1980 et 1983 consultés aux archives communales de Grézieu-la-Varenne) ;
- d'après le témoignage de M. Jean-Paul Mercier, une zone ayant accueilli une ancienne cuve enterrée de fioul de 10 000 L sur la parcelle n° 2135 pour la chaufferie de la société DASI : cette cuve aurait été retirée entre 1985 et 1990 ; la chaufferie est clairement identifiée sur un plan datant de 1981 fourni par Mme Colette Mercier-Hartemann ;
- d'après le témoignage de M. Jean-Paul Mercier, une zone ayant accueilli une ancienne cuve aérienne de fioul de 10 000 L sur la parcelle n° 2773 pour la chaufferie des ateliers des Etablissements MERCIER dans le bâtiment Nord : cette cuve aurait été retirée entre 1985 et 1990 ;
- d'après les témoignages de M. Jean-Paul Mercier et Mme Colette Mercier-Hartemann, et les différents documents consultés aux archives, une zone ayant accueilli un ancien réservoir aérien de 600 L de tétrachloroéthylène (PCE) sur la parcelle n° 2135 pour alimenter les ateliers du bâtiment Est (Etablissements MERCIER et société DASI) ;
- d'après un plan daté de 1980, trois bacs décanteurs auraient été installés en sortie des réseaux d'eaux pluviales et eaux de process à l'est du bâtiment Est avant rejet au réseau naturel rue du stade.
- d'après le témoignage de M. Jean-Paul Mercier et des riverains (photographie datée de 1995 présentée en **Annexe E**), une zone ayant accueilli une ancienne cuve aérienne de FOD (fioul domestique) d'environ 2 000 L sur la parcelle n° 2184 pour alimenter le garage des Etablissements MERCIER jusque dans les années 1995-2000 ;
- d'après l'ensemble des documents consultés aux différentes archives (**Annexe B**) et les différents témoignages de la famille Mercier, une zone ayant accueilli des fûts usagés de PCE et d'hydrocarbures sur la parcelle n° 2184 en attente de décantation/distillation dans les ateliers de production des Etablissements MERCIER ;
- d'après un rapport de l'assistant technique de la Préfecture daté du 26 décembre 1979, une zone ayant accueilli une ancienne « citerne à ciment » contenant 5 000 L de PCE sur la parcelle n° 2184 dans les années 1970-1980 (exploitée par Les Etablissements MERCIER) ;
- d'après plusieurs documents consultés aux archives présentés en **Annexe B**, une zone extérieure ayant accueilli des dépôts de déchets métalliques et de carcasses de véhicules sur la parcelle n° 2184 (exploitée par Les Etablissements MERCIER) ;
- d'après les témoignages de M. Jean-Paul Mercier, Mme Colette Mercier-Hartemann et d'un riverain avec une photographie datée de 1995, une zone extérieure ayant accueilli des activités d'ignifugation sur la parcelle n° 2184 (exploitée par Les Etablissements MERCIER) ;

- d'après le témoignage d'un riverain, des zones extérieures ayant accueilli dans les années 1970 à 1988 des fûts contenant des produits chimiques le long de l'allée des Sources sur les parcelles n° 1599, 1600 et 1603 (exploitées par Les Etablissements MERCIER).

Historiquement, d'après l'ensemble des documents consultés, les utilités listées ci-après ont également été exploitées par le passé sur le site :

<i>Utilité</i>	<i>Localisation</i>	<i>Puissance</i>	<i>Année installation – Année démantèlement</i>
Réseau de gaz (Servitude I3)	Traverse les parcelles du site n° 2184 et 2868	Haute Pression (diamètre 300 mm)	Entre 1945 et 1959 (d'après les photographies aériennes) – toujours existant
Réseau d'eau pluviale	Enterré – Plan disponible (1983)	NC	1959 puis développé bâtiment Est en 1963 – NC Caniveau côté rue du stade canalisé en 1971 Séparation réseau EP/EU du bâtiment Nord en 2019
Réseau d'eaux usées	Enterré – plans disponibles (1983)	NC	1959 puis développé bâtiment Est en 1963 – NC Caniveau côté rue du stade canalisé en 1971
Alambic de distillation	Atelier de dégraissage des Etablissements MERCIER – localisation non précisée	NC	1959 - 1973
1 machine à dégraisser	Ateliers de dégraissage – Bâtiment Est	< 600 L	1959 – 1973
2 machines à dégraisser (dont au moins une « benzineuse »)	Ateliers de dégraissage – Bâtiment Est Bâtiment Nord de 1995 à 2010 pour une des machines <i>A noter, le stockage de 2 machines de dégraissage hors d'usage sur la parcelle n° 2184 dans les années 1975 - 1985</i>	600 à 700 L chacune	1973 – 1995 puis 1995 – 2010 pour une des machines
Machines automatiques d'ignifugation	Ateliers bâtiments Est et Nord	NC	Début des années 1980 - 1995 dans le bâtiment Est Début des années 1980 -2010 dans le bâtiment Nord
Décanteur siphonide (3 bacs d'après un plan d'ensemble du site daté de 1980)	Extérieur des ateliers bâtiments Est	1,5 m <sup>3</sup>	1973 – NC

<i>Utilité</i>	<i>Localisation</i>	<i>Puissance</i>	<i>Année installation – Année démantèlement</i>
Machines de lavage	Buanderie bâtiment Nord jusqu'en 1982 puis laverie bâtiment Est	4 machines d'une capacité totale de 300 kg	Entre 1973 et 1979 – Années 1995
		2 machines de 90 kg chacune et 2 machines de 15 kg chacune	1979 - 1998
Compresseurs d'air	Extérieur puis bâtiment Est – puis bâtiment Nord (dans le château d'eau)	20 CV – puissance absorbée 13 kW/h pour au moins un d'entre eux	Années 1975 - 2010
Caniveau d'eaux usées	Traversant les ateliers – non localisé	NC	1959 - NC
Transformateur	Parcelle n° 2980 – plan disponible	NC	1959 – Début des années 2000
Réfrigérant en béton (ou château d'eau)	Parcelle n° 2133 – plan disponible	NC	1959 – Années 1995 - 2000
Fosse réservoir d'eau pour refroidissement des machines	Parcelle n° 2135 – plan disponible	100 m <sup>3</sup>	1975 – années 1995 à 2000
Un puits industriel pour le refroidissement des machines	Nord-est de la parcelle n° 2135 – plan disponible	NC	1959 – années 1995 à 2000
Bassin d'épuration (ou collecteur des eaux pluviales et des eaux usées de l'usine)	Parcelles n° 2979 et 2980 – voir <b>Figure 5</b>	NC	Avant 1959
Chaudières	Anciens locaux « chaufferie » dans le bâtiment Est Ancien local « chaufferie » dans le bâtiment Nord Dans le garage de la parcelle 2184	960 thermies pour une chaudière installée en 1979	Du début des années 1970 aux années 1985-1990 pour les bâtiments Est et Nord Du début des années 1970 aux années 1995-2000 pour le garage de la parcelle 2184

NC : Non connu

En résumé, l'essentiel des activités de l'ancien site des Etablissements MERCIER et DASI de Grézieu-la-Varenne a concerné les activités suivantes :

- nettoyage à sec de vêtements et de tissus ;
- apprêt/ennoblissement/dégraissage de textiles ;
- ignifugation de tissus et d'objets divers ;
- remplissage de cuves de fioul et de solvants chlorés ;
- distillation/décantation de produits halogénés et hydrocarbures usagés ;
- stockage de déchets métalliques et de carcasses de véhicules.

L'essentiel de l'activité semble avoir été réalisé principalement au droit et au voisinage immédiat des bâtiments Nord et Est situés dans la partie Est du site historique, au droit de la parcelle n° 2184 et le long de l'allée des Sources, même si les emplacements précis ont pu varier dans le temps. Notamment, il est à noter la présence par le passé des activités suivantes :

- dégraissage et nettoyage à sec des tissus aux solvants chlorés de 1959 à 2010 : d'après les informations disponibles, ce type d'activité a été mené à plusieurs emplacements dans les bâtiments Nord et Est du site, au niveau :
  - de machines de dégraissage au TCE et au PCE (dont au moins une « benzineuse ») pour enlever l'apprêt des tissus (ateliers des Etablissements MERCIER dans les bâtiments Nord et Est) depuis 1959 ;
  - de 2 machines de dégraissage au PCE utilisées pour le nettoyage à sec (ateliers de DASI présents uniquement dans le bâtiment Est d'après un plan de l'usine datant de 1981 et le témoignage de M. Mercier) de 1981 à 1998 ;
- stockage de solvants chlorés dans des fûts de 200 litres sur les parcelles n° 1154 (Etablissements MERCIER) et n° 2135 (Etablissements MERCIER et DASI), dans des fûts de 200 litres et dans une « citerne à ciment » aérienne de 5 000 litres à l'extérieur du bâtiment sur la parcelle n° 2184 (Etablissements MERCIER), dans des fûts de capacité non définie sur les parcelles n° 1599, 1600 et 1603 (allée des Sources) ;
- ignifugation : au droit des différents ateliers du site de 1959 à 2010 (Etablissements MERCIER et DASI) et au droit de la parcelle n° 2184 (Etablissements MERCIER) à l'aide de sels oxyfuges ;
- chaufferie : le chauffage des locaux industriels a été assuré par des chaudières alimentées au fioul domestique par une cuve de fioul de 10 000 L enterrée dans la partie est du site (parcelle n° 2135), pour alimenter la chaufferie de DASI, et une cuve aérienne de la même capacité sur le parking au nord du bâtiment Nord (parcelle n° 2773), pour alimenter la chaufferie des ateliers des Etablissements MERCIER dans ce bâtiment. Ces cuves auraient été installées dans les années 1970 et retirées dans les années 1985-1990. Le garage de la parcelle n° 2184 était également alimenté par une cuve aérienne de fioul d'environ 2 000 L (Etablissements MERCIER). Cette cuve aurait été retirée dans les années 1995-2000, au moment de la transformation du garage en maison d'habitation ;

- **gestion des déchets** : la seule zone de stockage de déchets identifiée à ce stade est celle de la parcelle n° 2184 où étaient entreposés des fûts en attente de traitement par décantation/distillation, des fûts en attente d'évacuation, des anciennes machines de dégraissage hors d'usages, des carcasses de véhicules et des déchets métalliques divers de 1961 au début des années 2000. *Il est à noter que seuls les Etablissements MERCIER ont répondu aux mises en demeure liées à cette activité non autorisée en régularisant l'abandon de cette activité dans un courrier adressé à la Préfecture le 22 septembre 1982. A ce stade, il n'a pas été établi que ces déchets aient pu être de la responsabilité de la société DASI.*

#### 5.4 Accidents/incidents

Sur la base des entretiens réalisés avec les anciens gérants du site et des informations recueillies dans les archives disponibles, aucun accident / incident n'a été rapporté sur l'ancien site des Etablissements MERCIER et DASI, à l'exception de déversements historiques dans le fossé rue du Stade et le long de l'ancienne voie ferrée située allée des Sources puis de déversements de fûts de solvants chlorés sur la parcelle n° 2184.

#### 5.5 Evolutions du Plan d'Occupation des Sols (POS) ou Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les **Figures 9A à 9D** montrent les évolutions du zonage du POS/PLU du Lieu-dit « Le Tupinier » de 1993 à 2012.

Le premier POS référencé qui a pu être consulté par AECOM lors de sa visite en mairie est celui approuvé en 1983 selon sa modification M4 approuvée en 1993.

Le dernier POS référencé qui a pu être consulté par AECOM lors de sa visite en mairie est celui approuvé en 1983 selon sa modification M8 approuvée en 2008.

Le seul PLU consulté par AECOM est celui disponible sur le site internet de la mairie de Grézieu-la-Varenne aujourd'hui en vigueur, à savoir la modification M2 approuvée le 19 octobre 2018.

##### ***Evolution des règlements du POS/PLU***

Le POS approuvé en 1983 selon sa modification M4 datée de 1993 classe toute la zone Sud du site (bâtiment Est jusqu'au tiers de la parcelle n° 2184 incluant le garage de stockage) en zone industrielle NAI (cf. **Figure 9A**). Les autres parcelles du site sont classées en zone résidentielle NAc. Plus largement, le voisinage au sud du site est classé en zone industrielle, y compris ce qui deviendra « Le Lotissement MEYLAN-SIMARD ». Sur la commune de Craponne, le voisinage immédiat à l'est du site est classé en zone résidentielle, alors que la zone industrielle se prolonge au sud, en accord avec le plan de zonage de la commune de Grézieu-la-Varenne.

Le règlement de la zone NAI indique alors : « *Ne sont admises que les occupations et les utilisations du sol ci-après :*

- « 1 – Opérations ne faisant pas l'objet d'une organisation d'ensemble : [...]»
  - « b – Les travaux suivants concernant les constructions existantes sous réserve qu'il s'agisse de bâtiments dont le clos et le couvert sont encore assurés à la date de la demande et que l'emprise au sol soit au moins égale à 50 m<sup>2</sup> :
    - « L'aménagement et l'extension des constructions en vue de l'habitation ou d'une activité économique autre qu'agricole. »

La première évolution significative concernant la zone du Tupinier intervient dans la révision R3 du POS, approuvée le 30 janvier 2001 et exécutoire au 20 février 2001. Le plan de zonage du quartier du Tupinier est modifié comme suit : le futur « Lotissement MEYLAN-SIMARD » est reclassé en zone résidentielle NAc et devient constructible (cf. **Figure 9B**). Cette modification fait notamment suite à plusieurs refus de permis de construire dans les années 1986-1990 adressés à la famille SIMARD pour ces parcelles.

Tous les règlements de zonage sont également réédités. En particulier, le règlement de la zone NAI change comme suit :

« III. Toutefois sont admises les occupations et les utilisations du sol suivantes si elles respectent les conditions ci-après : [...]»

g - « L'aménagement et l'extension des constructions existantes en vue de l'habitation ou d'une activité économique autre qu'agricole, sous réserve que le clos et le couvert soient encore assurés à la date de la demande, que l'emprise au sol soit au moins égale à 50 m<sup>2</sup>. »

Cet article est de nouveau modifié dans la modification M6 du POS approuvée le 12 décembre 2001 et exécutoire en février 2002 comme suit :

« III - Toutefois sont admises les occupations et utilisations du sol suivantes si elles respectent les conditions ci-après : [...]»

- g - « L'aménagement et l'extension des constructions existantes en vue d'une activité économique autre qu'agricole, sous réserve que le clos et le couvert soient encore assurés à la date de la demande, que l'emprise au sol soit au moins égale à 50 m<sup>2</sup>. »

La justification de la modification de cet article est la suivante :

« Lors de la dernière révision, le P.O.S. a maintenu un certain nombre de zones à vocation d'activités, urbanisables sous la forme d'opérations compatibles avec un aménagement cohérent (zones NAI). Toutefois, la rédaction du règlement a laissé la possibilité (à l'article NAI 1, alinéa g.), de requalifier les constructions existantes (quelles qu'elles soient) en habitation. Cette possibilité offerte n'est pas compatible avec la vocation de la zone d'activité NAI et le mode d'urbanisation qui y est préconisé (opérations d'ensemble).

« On court le risque de voir se développer, de manière indirecte, de l'habitat dans des zones dont ce n'est pas la vocation affichée, avec en corollaire et à court terme des conflits d'usage avec les activités économiques existantes ou à venir. En outre, la réalisation de logements dans les bâtiments existants posera également des problèmes dans le cadre d'une urbanisation d'ensemble (imposée en zone NAI) : les aménagements devront composer avec des habitations existantes qui pourront altérer la logique d'ensemble (définition des îlots constructibles, desserte par la voirie...). ».

Il est à noter que le permis de construire de la maison de la propriété DEVERS est accordé par la mairie de Grézieu-la-Varenne le 14 décembre 2001.

Dans la modification M8 du POS de 2008, la zone NAI est remplacée par la zone Ui et la zone NAc par la zone Uc (cf. **Figure 9C**). Le plan de zonage est de nouveau modifié en 2012 pour reclassifier les parcelles n° 1147, 2979, 787 et les parties Est des parcelles n° 2184 (propriété DEVERS) et 2649 (propriété MEYLAN) en zone résidentielle Uc. C'est ce dernier plan de zonage qui est actuellement en vigueur (cf. **Figure 9D**).

Le PLU adopté en 2018 en vigueur indique le règlement suivant pour la zone Ui :

**« Article Ui 1 - Occupations et utilisations du sol interdites**

*Dans la zone Ui*

1. *Les affouillements ou exhaussements de sol non strictement nécessaires à des constructions ou des aménagements compatibles avec la vocation de la zone.*
2. *Les constructions à usage :*
  - agricole,
  - d'habitation et leur extension,
  - d'annexes à l'habitation telles que définies dans les dispositions générales,
  - de stationnement non liés aux occupations et utilisations admises dans la zone sauf celles autorisées à l'article Ui2,
  - de commerce sauf ceux autorisés à l'article 2.
3. *Le camping et le stationnement de caravanes hors des terrains aménagés, l'aménagement de terrains pour l'accueil des campeurs, des caravanes et des habitations légères de loisirs.*
4. *Les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à la réglementation SEVESO,*
5. *Les installations et travaux divers suivants :*
  - les parcs d'attractions ouverts au public,
  - les dépôts de véhicules et de matériaux de toute nature,
  - les garages collectifs de caravanes,
6. *L'ouverture de carrières et l'extension des carrières existantes.*

(...)

**« Article Ui 2 - Occupations et utilisations du sol admises sous conditions**Dans la zone Ui

Toutes les occupations et utilisations de sol compatibles avec la vocation de la zone sont admises, sauf celles interdites à l'article Ui 1.

Sont admis sous conditions :

- Les équipements d'intérêt collectif, sous réserve qu'ils apportent un complément fonctionnel et un caractère de service à la zone,
- Les installations classées pour la protection de l'environnement uniquement si elles sont soumises à déclaration et à autorisation, à l'exclusion des exploitations de carrières, et des activités soumises à la réglementation SEVESO.
- Les constructions à usage d'entrepôt si elles sont liées aux activités existantes ou autorisées sur la zone.
- Les constructions à usage de stationnement collectif non lié à des constructions existantes ou à des opérations de construction admise sur la zone, à condition que ces stationnements soient ouverts au public.
- Les activités commerciales dans la limite de 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher et sous réserve qu'elles soient liées à l'activité artisanale ou industrielle existante (par exemple showroom) »

**Les différents documents d'urbanisme disponibles depuis 1993 montrent que la zone historiquement dédiée aux activités de l'ancien site des Etablissements MERCIER et DASI a été classée (à l'exception de celle du bâtiment Nord qui a toujours été classée en zone résidentielle) en zone à vocation d'activités privilégiant les opérations d'ensemble, mais admettant néanmoins jusqu'en février 2002 sous condition l'aménagement et l'extension des bâtiments existants pour un usage d'habitation, puis le proscrivant par la suite. Cette autorisation a contribué au développement résidentiel de la zone du début des années 2000, menant au morcellement progressif de la zone industrielle au profit de logements résidentiels.**

## 6. DONNEES DISPONIBLES SUR LA QUALITE DU SOUS-SOL

La **Figure 8** résume les principaux résultats de la qualité du sous-sol.

### 6.1 Qualité des eaux souterraines entre 1979 et 1982

Faisant suite à la plainte des époux Simard en 1979 auprès de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS), plusieurs campagnes de prélèvements des eaux souterraines au droit de leur puits et des puits voisins (propriété MEYLAN et propriété MERCIER) ont été réalisées par la Préfecture.

L'ensemble des bordereaux d'analyses du laboratoire qui ont été consultés aux Archives Départementales du Rhône sont présentés en **Annexe D**. Des résultats d'analyses sont également cités dans le rapport d'expertise du Tribunal de Grande Instance de Lyon daté du 19 octobre 1982 présenté en **Annexe B**.

Les principaux résultats d'analyses sont résumés dans le tableau ci-après :

<i>Date</i>	<i>Puits MERCIER</i>	<i>Puits MEYLAN</i>	<i>Puits SIMARD</i>	<i>Robinet garage SIMARD (alimenté par le Puits SIMARD)</i>
Juillet 1979	<i>Non prélevé</i>	<i>Non prélevé</i>	TCE : 26 mg/l Présence d'hydrocarbures non quantifiée	<i>Non prélevé</i>
Novembre 1979*	<i>Non mentionné</i>	<i>Non mentionné</i>	<i>Non mentionné</i>	TCE : 3,7 mg/l
Juin 1980	<i>Non prélevé</i>	TCE : 1,1 mg/l HCT < 0,5 mg/kg	TCE : 3,2 mg/l HCT < 0,5 mg/kg <i>(Puits SIMARD sur le rapport d'analyse mais intérieur du logement d'après le rapport d'expertise*)</i>	
Juillet 1982	<i>Non prélevé</i>	TCE : 48 mg/l HCT : 6,6 mg/kg + Coliformes fécaux	TCE : 24 mg/l HCT : 2 mg/kg + Coliformes et Streptocoques fécaux	TCE : 3,8 mg/l HCT : 0,35 mg/kg
Septembre 1982*	TCE : 57 mg/l	<i>Non mentionné</i>	<i>Non mentionné</i>	<i>Non mentionné</i>

\* Selon le rapport d'expertise du Tribunal de Grande Instance de Lyon daté du 19 octobre 1982

Les analyses des eaux souterraines en aval hydraulique théorique des zones d'activités de l'ancien site des Etablissement MERCIER et DASI, ont ainsi globalement montré un impact significatif en TCE, entre 1,1 et 57 mg/l selon les ouvrages et les campagnes, ainsi qu'un impact plus modéré en hydrocarbures, avec des teneurs, lorsque détectées (campagne de juillet 1982), comprises entre 2 et 6,6 mg/kg.

## 6.2 Qualité des eaux superficielles entre 1979 et 1982

D'après le rapport d'expertise du Tribunal de Grande Instance de Lyon daté du 19 octobre 1982, un prélèvement d'eau superficielle a également été effectué le 8 novembre 1979 dans le fossé MEYLAN au sud de la parcelle n° 2184 (soit en aval hydraulique). Un impact significatif en TCE a été identifié dans ce fossé avec une concentration de 2,2 mg/l.

## 6.3 Qualité des sols en 2019

En mai 2019, dans le cadre de travaux de terrassement menés pour un projet d'extension de leur maison d'habitation, la famille DEVERS, habitant au droit de la parcelle n° 2184, a découvert une nappe de produit flottant très odorante à environ 1 à 2 m de profondeur, liée vraisemblablement à une pollution aux hydrocarbures. Aucun prélèvement n'a alors été réalisé dans les sols de l'excavation, mais une photographie a été prise (**Annexe E**). Il est à noter que des investigations environnementales ont depuis été réalisées au droit de leur propriété dans le cadre de l'expertise judiciaire menée à la suite de cette découverte, dont les résultats n'ont pas à ce jour été communiqués à AECOM.

## 7. CONCLUSION DE L'ETUDE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE

L'étude historique et documentaire de l'ancien site des Etablissements MERCIER et DASI de Grézieu-la-Varenne, menée par AECOM pour le compte de KALHYGE 1, en qualité d'ayant droit de la société DASI, conformément aux spécifications de l'Arrêté Préfectoral du 19 novembre 2019, a confirmé que les activités historiques de ce site sont susceptibles d'avoir été à l'origine de zones sources de pollution.

Ce site a été exploité depuis 1959 pour diverses activités exploitées par la famille Mercier à travers plusieurs sociétés.

### Historique des sociétés ayant exploité le site

- En 1959, la société MERCIER FILS (RC LYON 2168) a déclaré exploiter une activité de dégraissage de soieries sur le site de Grézieu-la-Varenne, classée sous la nomenclature des installations classées au titre de la rubrique n° 251-2 (utilisation de liquides halogénés) et 254-A-2-c (dépôt de liquide inflammable de première catégorie), selon les termes d'un courrier de la Préfecture du 9 juin 1959. A ce jour, aucun document n'a été porté à la connaissance d'AECOM en ce qui concerne la cessation d'activité de cette société. Elle se situerait après 1974 (d'après un courrier à en-tête adressé au Ministère de l'Industrie le 22 juillet 1974).
- Du 1<sup>er</sup> janvier 1965 au 31 mars 1993, Louis MERCIER, entrepreneur individuel (RCS Lyon n° 775 648 330) a exploité une activité d'ennoblissement de textiles, dégraissage en soieries sur le site de Grézieu-la-Varenne (SIRET n° 775 648 330 00022). Cette société semble avoir exercé sur le site de Grézieu-la-Varenne sous différentes dénominations selon l'ensemble des documents consultés aux archives départementales, préfectorales et communales (DAIC-MERCIER, DASI-MERCIER, Les Etablissements MERCIER, ou encore DEGRAISSAGE MERCIER).

D'après les différents rapports d'expertise et courriers de la Préfecture consultés aux archives départementales et préfectorales présentés en **Annexe B**, le classement ICPE de cette activité a été confondu avec celui de la société MERCIER FILS. Il a été complété comme suit :

- par courrier du 28 janvier 1975, la Préfecture constate que l'activité de DASI-MERCIER (SIRET n° 775 648 330 00022) doit également être classée sous la rubrique 286 : stockage et activités de récupération de déchets de métaux [...] ;
- par courrier du 26 février 1980 adressé à la Préfecture du Rhône, la société Dégraissage MERCIER, avec un tampon MERCIER Fils sur la seconde page, demande l'autorisation d'exploiter « un dépôt de matériel textile et assimilés » au droit de la parcelle n° 1148 (qui correspond aujourd'hui à la parcelle n° 2184) sous la rubrique n° 286 au titre de la réglementation ICPE ; dans ce même courrier, est également demandée l'autorisation d'exploiter une laverie de linge de 100 m<sup>2</sup> pour 3 machines d'une capacité totale de 300 kg au droit de la parcelle n° 1154 (bâtiment Nord) sous la rubrique n° 91 au titre de la réglementation ICPE ; à ce stade, aucun accusé réception ni récépissé de la Préfecture concernant cette déclaration n'a été porté à la connaissance d'AECOM ;

- par courrier du 26 juillet 1982, la Préfecture constate dans un Procès-Verbal (PV) de délit que l'activité de DASI-MERCIER porte également sur l'exploitation d'une laverie de linge soumise à déclaration – cette activité sera déclarée par la société DASI par courrier du 23 septembre 1982 ;
- les autres courriers consultés faisant suite à ce PV de délit adjoignent aux rubriques précitées l'utilisation de perchloroéthylène soumis à déclaration au titre de la rubrique 251-2 ; ils sont adressés aux « Etablissements MERCIER » - cette activité sera également déclarée par la société DASI par courrier du 23 septembre 1982.

L'exploitation du site par la société Louis MERCIER a cessé le 31 mars 1993 avec la cession du fonds de commerce à Mme Jeanine GRAVIERO-MERCIER, épouse de Louis MERCIER.

L'entité immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 775 648 330 a cessé définitivement le 31 mars 1993 avec une radiation en date du 15 avril 1993.

- Du 1<sup>er</sup> janvier 1965 au 1<sup>er</sup> décembre 1998, la société DASI (RCS Lyon 965 507 387) a exploité sur le site de Grézieu-la-Varenne (SIRET n° 965 507 387 00011) une activité de blanchisserie-teinturerie de gros, opérations de dégraissage et de traitements de vêtements et d'articles d'ameublement par tous procédés dont l'ignifugation. D'après les documents consultés aux archives départementales, communales et préfectorales présentés en Annexe B, le classement ICPE de cette activité a été confondu avec celui de la société Louis MERCIER par la Préfecture. Il a été complété comme suit :
  - par courrier du 17 septembre 1982, Louis Mercier, également gérant de la société DASI, régularise la situation administrative de son activité et demande l'autorisation d'exploiter une activité classée sous la rubrique 91 pour quatre laveuses d'une capacité totale de 225 kg ;
  - par courrier du 23 septembre 1982, Louis Mercier complète le précédent courrier en rajoutant dans un article 2 une activité de « laverie de linge et de dégraissage à sec accompagnée de l'utilisation d'un compresseur d'air de 20 CV (puissance absorbée 13 kW/H) ». Seul le titre du courrier précise que ces activités nécessitent l'emploi de « solvants chlorés type perchloroéthylène jusqu'à 1 000 L stockés (n° nomenclature 251.2) ».

DASI aurait cessé son activité sur le site de Grézieu-la-Varenne en mars 1998 d'après le témoignage de M. Jean-Paul Mercier, et le 1<sup>er</sup> décembre 1998 au plus tard, date de la fermeture de l'établissement.

- Du 1<sup>er</sup> janvier 1995 au 16 avril 2010, la société Ignifugation et Dégraissage MERCIER ou I.D. MERCIER (RCS Lyon 399 760 560) a exploité sur le site de Grézieu-la-Varenne une activité d'ennoblissement de textiles, dégraissage de soieries, ignifugation et traitements de plantes, d'articles d'ameublement. Le fonds de commerce de traitement d'imperméabilisation et d'ignifugation de vêtements d'articles d'ameublement et autre article par tous procédés a été cédé le 16 avril 2010 et les activités cessent sur le site. La société devient alors IDEES MERCIER dont les activités seraient devenues artisanales (fabrication d'objets de décoration, location de salles et accueil d'enfants).

La société IDEES MERCIER a cessé son activité le 31 décembre 2017. Elle a fait l'objet d'une liquidation clôturée le 26 mars 2018 et d'une radiation en date du 20 juillet 2018.

### Activités historiques et identification des zones à risque potentiel de contamination

L'étude historique et documentaire, sur la base de l'examen de l'ensemble de la documentation disponible au sein des différentes archives consultées, des photographies aériennes historiques de la zone et des divers témoignages recueillis, a confirmé que les activités historiques de ce site sont susceptibles d'avoir été à l'origine de zones sources de pollution. Elle a permis de mieux préciser la localisation des zones sources potentielles en lien avec les activités historiques du site (**Figures 7A à 7C**). Il s'agit principalement :

- des secteurs des anciens ateliers de distillation, de dégraissage et d'ignifugation qui étaient localisés au sein des bâtiments Nord et Est pour les établissements MERCIER (parcelles n° 1154, 2133 et 2135) et dans le bâtiment Est uniquement pour DASI (parcelle n° 2135) (d'après l'ensemble des plans consultés aux archives départementales et fournis par la famille MERCIER) ;
- du secteur de l'ancien atelier de nettoyage à sec qui était localisé au sein du bâtiment Est (parcelle n° 2135) (exploité uniquement par DASI d'après un plan de l'usine datant de 1981 et un plan fourni par la famille MERCIER) ;
- des anciennes laveries exploitées par les Etablissements MERCIER (parcelles n° 1154 et 2135 - bâtiments Nord et Est) et DASI (parcelle n° 2135 - bâtiment Est uniquement) d'après les mêmes plans ;
- des anciennes cuves de stockage de fioul aériennes qui étaient situées au droit des actuelles parcelles n° 1154 et n° 2184 (exploitées par les Etablissements MERCIER) d'après un plan fourni par M. Jean-Paul Mercier et une photographie de la parcelle n° 2184 datant de 1995 ;
- de l'ancienne cuve de stockage de fioul enterrée qui était située au droit de l'actuelle parcelle n° 2135 d'après les témoignages de la famille Mercier et un plan fourni par M. Jean-Paul Mercier, et des réseaux associés notamment à l'extérieur du bâtiment Est pour alimenter la chaufferie (exploitée par DASI d'après un plan de l'usine datant de 1981) ;
- des anciens réseaux enterrés associés à la gestion des effluents liquides (anciens réseaux des eaux pluviales et des eaux usées exploités par les Etablissements MERCIER et par DASI) ;
- des anciennes zones de stockage de déchets et d'ignifugation de la parcelle n° 2184 (exploitée par les Etablissements MERCIER) ;
- des anciennes zones de chargement/déchargement des camions et zones extérieures de stockage de solvants chlorés situées au droit de la parcelle n° 1154 (exploitée par les Etablissements MERCIER) et de la parcelle n° 2135 (exploitée par les Etablissements MERCIER et DASI), d'après les témoignages de Mme Colette Mercier-Hartemann et M. Jean-Paul Mercier ;
- des anciennes zones de stockage de déchets le long de l'allée des Sources (parcelles n° 1599, 1600 et 1603) qui auraient été exploitées par les Etablissements MERCIER d'après le témoignage d'un riverain.

Compte-tenu des activités industrielles passées au droit du site et de la nature des produits afférents, les sources potentielles sont majoritairement associées à des produits de type solvants (et principalement solvants chlorés), hydrocarbures et/ou métaux.

Les différents prélèvements menés dans les années 1979 à 1982, à la suite d'une plainte du voisinage, ont confirmé un impact très significatif au sein des eaux souterraines par le TCE et plus modéré par les hydrocarbures. Un impact significatif au sein des eaux superficielles du fossé MEYLAN par le TCE a également été identifié. L'origine de ces impacts avait été attribuée à l'époque au secteur de l'actuelle parcelle n° 2184 utilisé notamment comme zone de chargement/déchargement et de stockage de solvants chlorés.

Plus récemment, en 2019, un impact très significatif a été confirmé au sein des sols, sous forme d'une nappe (vraisemblablement) d'hydrocarbures, au droit de la parcelle n° 2184, à la faveur de travaux de terrassement.

### **Evolution du Plan d'Occupation des Sols ou Plan Local d'Urbanisme**

Les différents documents d'urbanisme disponibles depuis 1993 montrent que la zone historiquement dédiée aux activités de l'ancien site des Etablissements MERCIER et DASI a été classée (à l'exception de celle du bâtiment Nord qui a toujours été classée en zone résidentielle) en zone à vocation d'activités privilégiant les opérations d'ensemble, mais admettant néanmoins jusqu'en février 2002 sous condition l'aménagement et l'extension des bâtiments existants pour un usage d'habitation, puis le proscrivant par la suite. Cette autorisation a contribué au développement résidentiel de la zone du début des années 2000, menant au morcellement progressif de la zone industrielle au profit de logements résidentiels.

### **Investigations environnementales à suivre**

Au terme de cette étude historique et documentaire, sera établi, conformément aux spécifications de l'Arrêté Préfectoral, un programme d'investigations des différents milieux environnementaux pertinents, incluant, sous réserve d'accessibilité et pour ce qui concerne exclusivement le champ de responsabilité de KALHYGE 1, les zones sources supposées de pollution et les zones d'impacts potentiels associées.

### **Limitations du rapport**

AECOM France a préparé ce rapport pour l'usage exclusif de KALHYGE 1 conformément à la proposition commerciale d'AECOM France n° OPP-983590\_20798 référencée n° LYO-PRO-19-10677A selon les termes de laquelle nos services ont été réalisés. Le contenu de ce rapport peut ne pas être approprié pour d'autres usages, et son utilisation à d'autres fins que celles définies dans la proposition d'AECOM France, par KALHYGE 1 ou par des tiers, est de l'entière responsabilité de l'utilisateur. Sauf indication contraire spécifiée dans ce rapport, les études réalisées supposent que les sites et installations continueront à exercer leurs activités actuelles sans changement significatif. Les conclusions et recommandations contenues dans ce rapport sont basées sur des informations fournies par le personnel du site et les informations accessibles au public, en supposant que toutes les informations pertinentes ont été fournies par les personnes et entités auxquelles elles ont été demandées. Les informations obtenues de tierces parties n'ont pas été vérifiées par AECOM, sauf mention contraire dans le rapport.

Lorsque des investigations ont été réalisées, le niveau de détail requis pour ces dernières a été limité pour atteindre les objectifs fixés par le contrat. Les résultats des mesures effectuées peuvent varier dans l'espace ou dans le temps, et des mesures de confirmation doivent par conséquent être réalisées si un délai important est observé avant l'utilisation de ce rapport.

Lorsque des évaluations de travaux ou de coûts nécessaires pour réduire ou atténuer un passif environnemental identifié dans ce rapport sont effectuées, elles sont basées sur les informations alors disponibles et sont dépendantes d'investigations complémentaires ou d'informations pouvant devenir disponibles. Les coûts sont par conséquent sujets à variation en-dehors des limites citées. Lorsque des évaluations de travaux ou de coûts nécessaires pour une mise en conformité ont été réalisées, ces évaluations sont basées sur des mesures qui, selon l'expérience d'AECOM, pourraient généralement être négociées avec les autorités compétentes selon la législation actuelle et les pratiques en vigueur, en supposant une approche proactive et raisonnable de la part de la direction du site.